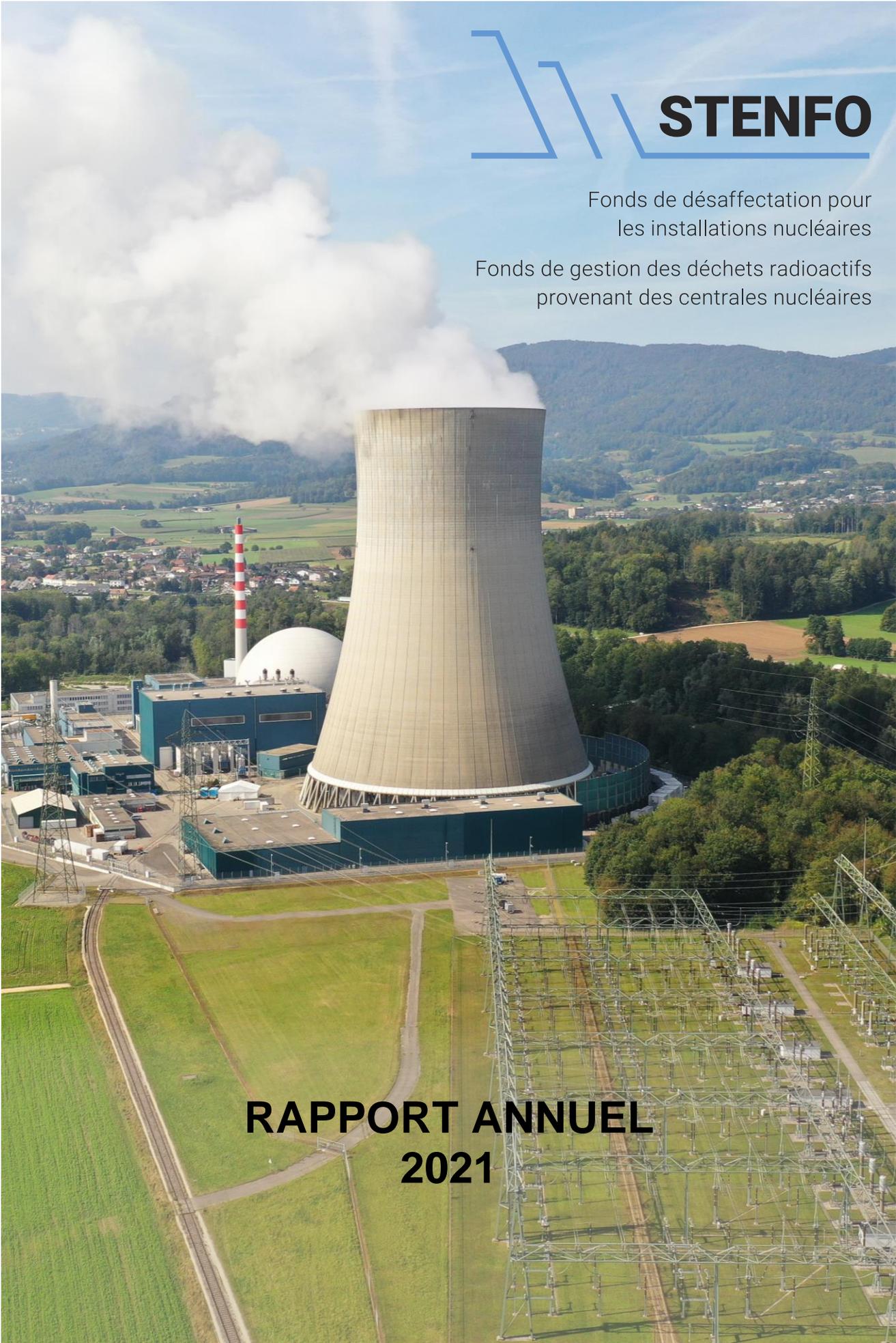




Fonds de désaffectation pour
les installations nucléaires

Fonds de gestion des déchets radioactifs
provenant des centrales nucléaires

An aerial photograph of a nuclear power plant. The central feature is a large, white, hyperboloid cooling tower emitting a thick plume of white steam. To its left is a white containment dome and a red-and-white striped chimney. The plant's main buildings are blue. In the foreground, there is a large electrical substation with numerous metal structures and power lines. The background shows a green valley with a small town and rolling hills under a blue sky with scattered clouds.

RAPPORT ANNUEL
2021

Rapport de la Commission administrative du fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et du fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires STENFO (CA STENFO) au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), à l'intention du Conseil fédéral et des propriétaires d'installations tenus de verser des contributions conformément à l'art.30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires (OFDG; RS 732.17), état au 1^{er} janvier 2022.

Le rapport annuel rend compte de l'organisation et des activités (chapitre 1), du calcul des coûts et de la réserve des fonds (chapitre 2), du placement de la réserve des fonds et de la situation financière (chapitres 3 et 4) des fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs au cours de l'année considérée. Le rapport de l'organe de révision est inclus à la fin de ce rapport (chapitre 5).

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Secrétariat:

ATAG Organisations économiques SA

Case postale 1023

Eigerplatz 2

3000 Berne 14

Site Internet: www.stenfo.ch

Courriel: stenfo@awo.ch

Téléphone: +41 (0)31 380 79 61

Le rapport annuel 2021 a été approuvé le 23 juin 2022 par la CA STENFO.

Photo de couverture © Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG

TABLE DES MATIÈRES

1	ORGANISATION	1
1.1	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets STENFO	1
1.2	Organes et comités	3
1.2.1	Commission administrative CA	3
1.2.2	Secrétariat	4
1.2.3	Organe de révision	4
1.2.4	Comité de la commission administrative CCA	4
1.2.5	Comité de placements CP	4
1.2.6	Comité en charge des coûts CC	5
1.2.7	Autorité de surveillance	5
1.3	Activités	5
1.3.1	Commission administrative CA	5
1.3.2	Comité de la commission administrative CCA	7
1.3.3	Comité de placements CP	7
1.3.4	Comité en charge des coûts CC	8
1.3.5	Secrétariat	9
2	ÉTUDES DE COÛTS	10
2.1	Révision périodique du montant prévisible des coûts totaux	10
2.2	Structure de l'étude de coûts	10
2.3	Calcul des coûts prévisibles de désaffectation	11
2.4	Calcul des coûts prévisibles de gestion des déchets	11
2.5	Bases de calcul pour les contributions	11
2.6	Historique	11
2.6.1	Coûts de désaffectation et de gestion des déchets selon l'EC16	12
2.7	Etude de coûts 2021 (EC21)	12
2.8	Coûts de désaffectation et de gestion des déchets EC21	12
2.9	Réserves du fonds et contributions annuelles	15
2.9.1	Réserves du fonds	15
2.9.2	Contributions annuelles	15

3	PLACEMENT DE LA FORTUNE DES FONDS	16
3.1	Vue d'ensemble	16
3.2	L'année de placement 2021	16
3.2.1	Évolution des marchés de placement	16
3.2.2	Rendement réel du fonds de désaffectation pour l'année 2021	17
3.2.3	Rendement réel du fonds de gestion des déchets pour l'année 2021	18
3.3	Rendements réels dans le temps	20
3.3.1	Rendements cible et réel du fonds de désaffectation	20
3.3.2	Rendements cible et réel du fonds de gestion des déchets	23
3.4	Organisation et stratégie de placement	26
3.4.1	Fonds de désaffectation	26
3.4.2	Fonds de gestion des déchets	27
3.5	Gestionnaires de fortune	28
3.6	Durabilité	30
3.7	Dépositaire central / Solution de Managed Accounts	30
4	RAPPORTS FINANCIERS	31
4.1	Comptes annuels 2021 fonds de désaffectation	31
4.1.1	Bilan au 31.12.2021	31
4.1.2	Compte de résultat et compte du fonds 2021	32
4.1.3	Annexe aux comptes annuels 2021	33
4.2	Comptes annuels 2021 fonds de gestion des déchets	41
4.2.1	Bilan au 31.12.2021	41
4.2.2	Compte de résultat et compte du fonds 2021	42
4.2.3	Annexe aux comptes annuels 2021	43
5	RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION	51
5.1	Rapport de l'organe de révision du fonds de désaffectation au 31.12.2021	51
5.2	Rapport de l'organe de révision du fonds de gestion des déchets au 31.12.2021	53
6	GLOSSAIRE	55

L'ESSENTIEL EN BREF

Un fonds de désaffectation et un fonds de gestion des déchets (STENFO) ont été créés pour la mise hors service prévisible des centrales nucléaires suisses et pour l'élimination des déchets radioactifs. Les exploitants de ces centrales alimentent ces fonds contrôlés par l'Etat de manière à disposer des moyens nécessaires pour la désaffectation des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs (art. 77, al. 1, LENu). La Commission administrative (CA) du STENFO est l'organe directeur et prend toutes les décisions importantes (art. 81 LENu).

Les coûts de désaffectation et de gestion des déchets sont réévalués tous les cinq ans par les exploitants des centrales nucléaires et contrôlés par des experts et des expertes externes indépendants, sur mandat de la CA. Cela permet de tenir compte de l'état actuel des connaissances et de l'expérience dans les domaines technique et économique, et d'assurer que les nouveaux enseignements issus de projets de démantèlement nationaux et internationaux ainsi que de la conception des dépôts en couches géologiques profondes sont pris en compte de manière appropriée dans le calcul des coûts. La dernière étude de coûts «EC21» a été, comme les études antérieures, réalisée par swissnuclear, sur mandat des exploitants de centrales nucléaires. Cette étude a été remise à la CA STENFO dans les délais, en octobre 2021, et a été rendue publique, hormis les documents confidentiels et secrets.

L'EC21 contient notamment les nouveaux enseignements issus de la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg (20.12.2019) et des études géologiques de la Nagra. La nouvelle structure des coûts introduite avec l'étude de coûts 2016 (EC16) a été reprise à l'identique pour l'EC21. Les études 2016 et 2021 sont par conséquent comparables.

Après la remise de l'étude de coûts en automne 2021, son examen et sa plausibilisation approfondies ont été débutés par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN et des experts et expertes indépendants suisses et étrangers, sous la direction du comité en charge des coûts du STENFO. Sur la base des résultats du rapport d'examen du comité en charge des coûts, le DETEC est ensuite consulté. Finalement, la CA détermine, vers le milieu de l'année 2023, le montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets, et fixe les contributions annuelles définitives à verser dans les fonds par les exploitants de centrales nucléaires pour la période de taxation 2022-2026. Jusqu'à ce que les contributions soient fixées, les contributions sont basées de manière provisoire sur l'EC21 non contrôlée.

En 2021, le STENFO a pu profiter de la reprise des marchés des actions et dégager un rendement positif de 9.35% dans le fonds de gestion des déchets et de 8.27% dans le fonds de désaffectation.

Avec la révision de l'OFDG au 1.1.2022, le comité de placements et le comité en charge des coûts ont obtenu un statut d'organe (art. 20 OFDG, état au 1.1.2022). L'OFDG révisée contient également de nombreuses autres nouvelles dispositions.

DAS WESENTLICHE IN KÜRZE

Für die absehbare Ausserbetriebnahme der Schweizer Kernkraftwerke und für die Entsorgung der radiogestrichenen Abfälle wurden ein Stilllegungs- und ein Entsorgungsfonds (STENFO) geschaffen. Die Betreiber der Kernkraftwerke zahlen in diese beiden staatlich kontrollierten Fonds ein, so dass die erforderlichen Gelder für die Stilllegung der Kernkraftwerke und Entsorgung der radiogestrichenen Abfälle in den Fonds zum Zeitpunkt des Kostenanfalls vorhanden sind (Art. 77 Abs. 1 KEG). Die Verwaltungskommission (VK) des STENFO ist das Leitungsorgan und trifft alle wichtigen Entscheide (Art. 81 KEG).

Die Kosten der Stilllegung und Entsorgung werden im Auftrag der VK alle fünf Jahre durch die Kernkraftwerkbetreiber neu berechnet und von unabhängigen externen Experten und Expertinnen überprüft. Dem aktuellen internationalen Wissens- und Erfahrungsstand in Technik und Wirtschaft wird so entsprechend Rechnung getragen, und die neusten Erkenntnisse aus nationalen und internationalen Rückbauprojekten sowie aus der Planung der geologischen Tiefenlager können angemessen in die Kostenstudien einfließen. Die neuste Kostenstudie «EC21» wurde, wie auch die vorangegangenen, von swissnuclear im Auftrag der Kernkraftwerkbetreiber erstellt. Die Studie wurde der VK STENFO im Oktober 2021 fristgerecht eingereicht und, bis auf vertrauliche und geheime Dokumente, auch der Öffentlichkeit zugänglich gemacht.

In die EC21 sind insbesondere die neuen Erkenntnisse aus der Stilllegung des Kernkraftwerks Mühleberg (20.12.2019) und der geologischen Untersuchungen der Nagra eingeflossen. Die mit der Kostenstudie 2016 (EC16) eingeführte neue Kostengliederung wurde für die EC21 unverändert übernommen. Die Studien 2016 und 2021 sind deshalb vergleichbar.

Nach der Einreichung der Kostenstudie im Herbst 2021 startete deren umfassende Prüfung und Plausibilisierung durch das Eidgenössische Nuklearsicherheitsinspektorat ENSI und unabhängige Kostenexperten aus dem In- und Ausland unter der Leitung des Kostenkomitees des STENFO. Auf Basis der Resultate des Überprüfungsberichtes des Kostenkomitees, wird anschliessend das UVEK konsultiert. Schliesslich legt die VK ca. Mitte 2023 die voraussichtliche Höhe der Stilllegungs- und Entsorgungskosten fest und verfügt die definitiven Beiträge, welche die Kraftwerkbetreiber jährlich während der Veranlagungsperiode 2022-2026 in die Fonds einzubezahlen haben. Bis die definitiven Beiträge verfügt sind werden die Beiträge der Betreiber auf Basis der ungeprüften EC21 provisorisch veranlagt.

STENFO konnte im Jahr 2021 von der Erholung an den Aktienmärkten profitieren eine positive Rendite von 9.35% im Entsorgungsfonds und 8.27% im Stilllegungsfonds erwirtschaften.

Mit der Revision der SEFV per 01.01.2022 erhielten der Anlage- und der Kostenausschuss Organstatus und wurden in Anlage- und Kostenkomitee umbenannt. Im vorliegenden Bericht werden bereits diese neuen Termini verwendet. (Art. 20 SEFV; Stand 01.01.22). Daneben enthält die revidierte SEFV etliche weitere neue Bestimmungen.

1 ORGANISATION

1.1 Fonds de désaffectation et de gestion des déchets STENFO

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires ont été créés, respectivement, le 1^{er} janvier 1984 et le 1^{er} avril 2000, et ont leur siège à Berne. Les deux fonds sont affectés au DETEC et appartiennent aux unités administratives décentralisées (art. 2, al. 3 LOGA) de l'administration fédérale dotées de l'autonomie juridique (art. 7a, al. 1, let. c et annexe 1, let. B, ch. VII.2.2.2 OLOGA).

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Le fonds de désaffectation assure le financement des **coûts de désaffectation** (art. 77, al. 1 LENu). Les coûts de désaffectation sont liés à la désaffectation et au démantèlement des installations nucléaires mises hors service, ainsi qu'à l'évacuation des déchets qui en résultent. La désaffectation d'une installation nucléaire s'achève environ 15 ans après l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance (ADFP).

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Le fonds de gestion des déchets assure le financement des **coûts de gestion des déchets** (art. 77, al. 2 LENu). Sont considérés comme coûts de gestion des déchets tous les coûts liés à la gestion des déchets d'exploitation radioactifs et des éléments de combustibles usés après l'ADFP, jusqu'à la fermeture du dépôt en couches géologiques profondes, dans une centaine d'années.

Les coûts de gestion des déchets encourus pendant le fonctionnement de puissance (avant l'ADFP) sont supportés par les exploitants eux-mêmes. Des provisions correspondantes sont constituées à cet effet (art. 19 OFDG).

Mission de base du STENFO

Assurer le financement des coûts de désaffectation et de gestion des déchets encourus (coûts D&G) conformément à l'art. 77 LENu et à l'OFDG.

Principe du pollueur-payeur

Les deux fonds sont financés par les contributions des propriétaires d'une installation nucléaire ou d'une centrale nucléaire, de sorte que tous les coûts D&G encourus puissent être couverts (art. 77, al. 3 LENu en relation avec l'art. 6 OFDG).

Propriétaires tenus de verser des contributions et ZWILAG

Les propriétaires d'installations nucléaires suivants versent des contributions au fonds de désaffectation et au fonds de gestion des déchets (art. 77, al. 3 LENu ; ZWILAG seulement fonds de désaffectation).

Site	Propriétaire	Sigle/acronyme
Mühleberg	BKW Energie AG	CNM
Beznau	Axpo Power AG	CNB I & II
Gösgen	Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	CNG
Leibstadt	Kernkraftwerk Leibstadt AG	CNL
Würenlingen	Zwischenlager Würenlingen AG	ZWILAG

Tableau 1: Vue d'ensemble des centrales nucléaires suisses (avec site d'entreposage commun).

L'**obligation de verser des contributions** commence avec la mise en service de l'installation nucléaire et se termine avec l'achèvement de la désaffectation de l'installation nucléaire concernée (art. 7 en relation avec l'art. 8 OFDG). Même après la fin de l'obligation de verser des contributions, il existe une obligation de fournir des versements complémentaires en cas de couverture insuffisante dans les fonds (art. 80 LENU).

Durée d'exploitation¹: Le **calcul des coûts** se base sur une durée d'exploitation présumée de 50 ans. Sur la base des indications du propriétaire, la CA STENFO peut ordonner la prise en considération d'une durée d'exploitation différente (art. 4, al. 3 OFDG).

On admet également une durée d'exploitation de 50 ans pour calculer les contributions et la **période déterminante pour le versement des contributions** (art. 8 OFDG) Si une centrale peut être exploitée plus longtemps, le DETEC adapte la base de calcul (art. 8, al. 3 OFDG), sur la base d'une prise de position de la CA STENFO. La commission reprend cette compétence du DETEC avec l'entrée en vigueur de l'OFDG au 1.1.2022.

	Fonctionnement de puissance	Durée d'exploitation présumée	ADFP _{modèle}
CNM	1972 - 2019 (47 ans)	50 ans	2022 (ADFP _{modèle} 2019)
CNB	1970 - illimité	51 ans	2021
CNG	1979 – illimité	50 ans	2029
CNL	1984 – illimité	50 ans	2034

Tableau 2: Vue d'ensemble du début du fonctionnement de puissance et de la période d'exploitation présumée pour le modèle de calcul actuariel au moyen duquel sont calculées les contributions annuelles à verser par les propriétaires des installations. CNM: Le fonctionnement de puissance a été définitivement arrêté en 2019. La durée de la désaffectation est estimée à environ 15 ans. CNB: Le DETEC a augmenté la durée d'exploitation présumée à 51 ans en 2020.

¹La durée d'exploitation présumée sert de base au calcul des coûts D&G et de la durée de versement des contributions. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires (actuellement illimitée).

Coûts et contributions

Le montant prévu des coûts D&G est recalculé tous les cinq ans au moyen d'une **étude de coûts** (EC) élaborée par les propriétaires d'installations tenus de verser des contributions. Après un contrôle de l'étude de coûts par l'IFSN et des experts et expertes indépendants suisses et étrangers, et après audition du DETEC la CA STENFO détermine le **montant total des coûts** prévisibles. Après cela, un modèle actuariel est utilisé pour calculer les **contributions** annuelles que doivent verser les propriétaires soumis à cette obligation.

Étude de coûts	Période de taxation
EC16	2017-2021
EC21	2022-2026
EC26	2027-2031
EC31	2032-2036

Tableau 3: Le montant des coûts D&G anticipés est recalculé tous les cinq ans et déterminé par la CA STENFO.

1.2 Organes et comités

Les organes sont la commission administrative (CA), le comité de la commission administrative (CCA), le comité de placements, le comité en charge des coûts, le secrétariat et l'organe de révision. Les membres de la CA STENFO ainsi que l'organe de révision sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans. Le secrétariat est nommé par la CA STENFO.

Les collaborateurs du DETEC et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN ne sont pas éligibles comme membres de la commission administrative ou de ses comités. Ces dispositions garantissent une stricte séparation des pouvoirs entre les fonds et les autorités de contrôle ou le régulateur.

1.2.1 Commission administrative CA

Au 31.12.2021, la CA STENFO élue par le Conseil fédéral était composée comme suit:

- Président: Raymond Cron, indépendant
- Vice-président: Dr. Michaël Plaschy, Alpiq Suisse SA
- Corina Albertini, indépendante
- Elisabeth Beéry, indépendante
- Bernhard Berger, indépendant
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances AFF, indépendant
- Andy Heiz, Axpo Power AG
- Irène Messerli, indépendante
- Dr. Christof Strässle, indépendant
- Dr. Suzanne Thoma, BKW AG

1.2.2 **Secrétariat**

Le secrétariat est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, à Berne. Les collaborateurs suivants travaillent principalement pour le STENFO:

- Dr. Peter Erni, directeur
- Michael Brügger, directeur adjoint
- Peter Gasser

1.2.3 **Organe de révision**

Le Conseil fédéral a nommé PricewaterhouseCoopers SA, à Berne, comme organe de révision pour la période 2020 - 2023.

1.2.4 **Comité de la commission administrative CCA**

Au 31 décembre 2021, le CCA STENFO se composait comme suit:

- Raymond Cron, président, directeur de l'assemblée générale
- Dr. Michaël Plaschy, vice-président
- Elisabeth Beéry, président du comité en charge des coûts
- Dr. Christof Strässle, président du comité de placements

1.2.5 **Comité de placements CP**

Au 31 décembre 2021, le CP STENFO, nommé par la CA STENFO, se composait comme suit:

- Dr. Christof Strässle, président, indépendant
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances AFF, indépendant
- Benno Flury, indépendant
- Dr. Alex Hinder, indépendant
- Flavio Lingeri, BKW Energie AG
- Lukas Oetiker, Alpiq AG
- Ivana Reiss, indépendante
- Dr. Martha Scheiber, indépendante
- Karin Teyssier, Axpo Power AG (depuis 01.07.2021)
- (Démission au 31.06.2021: Michael Sieber, Centralschweizerische Kraftwerke AG)

1.2.6 Comité en charge des coûts CC

Au 31 décembre 2021, le CC STENFO, nommé par la CA STENFO, se composait comme suit:

- Elisabeth Beéry, présidente, indépendante
- Bernhard Berger, indépendant
- Prof. Dr. Michael Graff, indépendant
- Roland Grüter, Axpo Power AG
- Dr. Ines Günther, indépendante
- Dr. Philipp Hänggi, BKW Energie AG
- Alexander Puhner, Alpiq AG
- Franziska Helena Ritter, indépendante
- Birgit Rutishauser Hernandez, indépendante

1.2.7 Autorité de surveillance

Office fédéral de l'énergie (OFEN)

1.3 Activités

1.3.1 Commission administrative CA

La CA STENFO est l'organe directeur des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, et prend toutes les décisions importantes. Les membres de la CA STENFO garantissent une activité irréprochable. La CA STENFO gère et coordonne notamment le contrôle de l'étude de coûts (élaboration par l'exploitant, révision par le CC STENFO et des experts indépendants), détermine le montant prévisible des coûts totaux, calcule les contributions, prend et met en œuvre les décisions, gère et investit les contributions versées, examine les demandes de paiement et décide des remboursements.

La CA STENFO s'est réunie à deux reprises en 2021 et a notamment traité les affaires suivantes:

Personnel

Michael Sieber a démissionné du comité de placements au 30 juin 2021 en raison d'un changement de poste au sein de l'entreprise. Madame Karin Teyssier, d'Axpo Power AG, a été élue à l'unanimité pour lui succéder et est membre du comité de placements depuis le 1^{er} juillet 2021.

Coûts totaux selon l'EC16 et contributions définitives 2017 - 2021

La CA STENFO doit veiller à ce que les deux fonds puissent couvrir les frais D&G encourus à l'avenir. Sur la base du montant prévisible des coûts totaux issus de l'EC16 contrôlée, les contributions annuelles pour la période de taxation 2017 – 2021 ainsi que les provisions à constituer ont été calculées au moyen d'un modèle de calcul actuariel. Les exploitants ont été entendus en qualité de partie concernée, dans le sens du droit d'être entendu (art. 30, al. 1 PA). Le 10 mars 2021, les décisions correspondantes ont été notifiées aux exploitants. Actuellement, un recours d'un exploitant contre la décision correspondante est pendante auprès du Tribunal administratif fédéral.

Modèle actuariel

Comme pour les calculs, les modifications du modèle doivent être effectuées indépendamment par le secrétariat du STENFO (pouvoir décisionnel) et la *Commission financière pour la gestion des déchets des centrales de swissnuclear (Cofi-G)* des exploitants des centrales. Cette procédure permet de vérifier la plausibilité des calculs et des modifications apportées au modèle lui-même.

Nouvelle étude de coûts EC21

L'EC21 a été remise dans les délais, le 1^{er} octobre 2021, par swissnuclear. Elle a été réceptionnée formellement lors de la séance du CA du 16 novembre 2021, et le comité en charge des coûts a été chargé de son contrôle. Des détails complémentaires sont contenus au chapitre 1.3.4 Comité en charge des coûts (page 8).

Communication

Un concept séparé a été élaboré pour la communication relative à l'EC21. Ce concept requiert une harmonisation de la communication entre le STENFO, l'OFEN, l'IFSN et swissnuclear.

Site Internet

La mise en page du site Internet et son contenu ont été modifiés, afin de s'adresser à un plus large public. Les fiches d'information ont été actualisées. Elles présentent succinctement les tâches des deux fonds et de leurs organes.

Quatrième révision de l'OFDG au 1^{er} janvier 2022

En tant qu'organisation décentralisée de l'administration fédérale, le STENFO a été intégré dans la consultation des offices et a pu prendre position. Les modifications de l'OFDG ont été fondamentalement saluées.

Directive relative aux versements

La révision de l'OFDG au 1^{er} janvier 2020 a permis de régler nouvellement les conditions et les modalités de paiement des moyens du fonds aux propriétaires. Les dispositions détaillées du processus de paiement ont été définies par le STENFO dans les «Directives relatives aux versements», qui sont également entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ces changements sont répertoriés et documentés en conséquence dans le système de contrôle interne (SCI). Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé, en 2021, un contrôle du processus de versement. Celui-ci a été considéré comme bon. Seules trois améliorations potentielles ont été identifiées:

- Intégration d'un processus d'amélioration continue
- Significativité des rapports et des prévisions des coûts finaux
- Soutien de l'IFSN au processus de versement

Le STENFO intégrera les recommandations ci-dessus, ainsi que les expériences tirées du premier cycle de versement, dans la révision, prévue pour 2022, de la directive relative aux versements.

Gestion des risques

Le catalogue des risques a été revu et légèrement adapté en ce qui concerne la liste des risques et des responsables de la maîtrise de chaque risque, ainsi que l'évaluation des différents risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact.

1.3.2 Comité de la commission administrative CCA

Le CCA STENFO gère les affaires courantes sur mandat de la CA STENFO. Le CCA STENFO remet un rapport trimestriel à l'OFEN dans le cadre de quatre séances de supervision, notamment concernant les affaires courantes ainsi que l'évolution et l'état de la fortune. Il est également responsable de la communication interne et externe, et informe la CA STENFO de ses activités.

Le CCA STENFO a tenu neuf séances en présentiel ou par visioconférence, en 2021. A côté des quatre séances ordinaires, il a traité des affaires urgentes dans cinq séances extraordinaires.

1.3.3 Comité de placements CP

Le CP STENFO est l'organe de direction, de coordination et de surveillance de la gestion de la fortune. Le CP STENFO surveille, en accord avec le service chargé du contrôle des investissements, l'activité des gestionnaires de fortune et le respect des directives, des principes et des restrictions en matière de placement, et remet un rapport trimestriel à la CA STENFO.

Le CP STENFO a tenu quatre séances ordinaires ainsi qu'une retraite au cours de l'année 2021. En 2021, le CP STENFO s'est consacré aux thèmes suivants, à côté de ses tâches habituelles:

Stratégie de placement

La révision, lancée l'année dernière, de la stratégie de placement a été poursuivie. Dans ce cadre, on a constaté une nette amélioration de la situation générale, ce qui a conduit le CP STENFO à proposer à la commission de gestion, au 1^{er} juillet 2021, une augmentation de 10% à 60% du budget de risque pour le fonds de gestion des déchets (avec une stratégie de placement harmonisée) et la stratégie de placement CNB, CNG, CNL et ZWILAG du fonds de désaffectation. La proposition a été approuvée et sa mise en œuvre lancée immédiatement par le CP STENFO.

Private Equity & Private Debt

La collaboration renouvelée avec BlackRock dans le domaine Private Equity a pu être concrétisée par l'approbation des Investment Guidelines, la définition des pondérations des types d'investissements (Primaries, Secondaries et Co-Investments), et l'approbation des investissements (Commitments). Une optimisation supplémentaire du rapport risque/rendement est visée à travers un mandat de Private Debt. Dans ce but, la CP STENFO a élaboré les termes du mandat et publié un appel d'offres correspondant. Les offres reçues ont été évaluées de manière détaillée. Des présentations ont complété l'image générale. Une décision relative à l'attribution du mandat est attendue dans le 1^{er} trimestre 2022.

Durabilité

Le CP STENFO a traité à maintes reprises l'intégration de réflexions en matière de durabilité dans le processus de placement. Un document a été élaboré, définissant les principes de base en matière de durabilité dans le domaine du placement de fortune, ainsi que leur mise en œuvre. Le STENFO souscrit aux principes d'un placement de fortune durable et tient compte des aspects ESG dans le cadre de son activité de placement. Le STENFO attribue des mandats exclusivement à des gestionnaires de fortune signataires des UN Principles for Responsible Investment (UNPRI) ou membres de Swiss Sustainable Finance (SSF). Le STENFO exerce son droit de vote pour des placements directs en Suisse. Dans le cas de placements collectifs, tous les gestionnaires de fortune du STENFO doivent exercer leur droit de vote pour tous les produits de placement pertinents. Pour ce qui concerne les critères négatifs, le STENFO applique la liste d'exclusion SVVK-ASIR et exige de la part de ses gestionnaires de fortune de ne pas investir dans des entreprises dont les activités violent les conventions ou accords ratifiés par la Suisse. Le STENFO est en contact avec les gestionnaires de fortune et les encourage à tenir compte également de critères positifs dans le processus de placement. Le STENFO dialogue avec les gestionnaires de fortune concernant l'évolution future du portefeuille en matière de CO₂.

1.3.4 Comité en charge des coûts CC

Le CC STENFO élabore, à l'att. de la CA STENFO, les exigences relatives aux études de coûts et les vérifie, calcule les contributions, vérifie les plans de constitution des provisions, assure le controlling et surveille le paiement de moyens des fonds.

Le CC STENFO s'est réuni pour quatre séances en 2021. Plusieurs réunions de groupes de travail ont en outre été organisées sur l'étude de coûts 2021. Le CC a mis en place un groupe spécialisé et l'a chargé d'élaborer des propositions de solution sur le thème des coûts de la gestion des déchets avant l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance (ADFP). Outre ses tâches habituelles, le CC STENFO s'est concentré sur les thèmes suivants:

Groupe spécialisé «coûts de gestion des déchets avant l'ADFP»

Pour le calcul des contributions des propriétaires de centrales nucléaires, l'OFDG se base sur une durée d'exploitation présumée de 50 ans. Si une centrale nucléaire peut être exploitée plus longtemps, la commission (depuis 2022, auparavant le DETEC) peut adapter la base de calcul (art. 8, al. 3 OFDG). Sur demande d'Axpo Power AG, la durée d'exploitation de la CNB a été augmentée à 51 ans.

Les coûts de gestion des déchets apparaissant avant l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance sont à prendre en charge par les exploitants, dans le cadre des coûts d'exploitation courants, et ne sont pas couverts par le fonds de gestion des déchets. Les contributions versées dans le fonds de gestion des déchets par les exploitants pour les coûts de gestion des déchets au-delà de 50 ans ne représentent par conséquent plus des coûts de gestion des déchets, au sens de la loi. S'il n'était pas donné suite à une demande de versement, cela donnerait lieu à un paiement à double. Le CC STENFO a par conséquent mis en place un groupe spécialisé et l'a chargé d'élaborer un rapport avec des amorces de solution.

Etude de coûts 2021 (EC21)

Le contrôle de l'EC21 par tous les experts en matière de coûts et autres participants (près de 40 personnes) a été lancé en juin 2021 sous forme digitale. Fin septembre 2021, swissnuclear a remis l'EC21. Le processus de contrôle par des experts externes et l'IFSN est actuellement en cours. On trouvera davantage de détails à ce propos dans le chapitre 2 Étude de coûts, à partir de la page 10.

Contrôleur du projet – mandat pour la période 2022-2024

Le mandat de Brandenberger + Ruosch AG en tant que contrôleur indépendant du projet en soutien au CC STENFO dans le processus de versement a été prolongé jusqu'en 2024.

1.3.5 Secrétariat

Le secrétariat des deux fonds est tenu par ATAG Organisations économiques SA sur la base d'un mandat. Le secrétariat se charge des affaires courantes, selon les instructions du CCA STENFO, établit le budget annuel des frais de gestion à l'intention de la CA STENFO, contrôle les calculs du CC STENFO et participe aux séances de la CA STENFO et de ses comités avec une voix consultative.

2 ÉTUDES DE COÛTS

2.1 Révision périodique du montant prévisible des coûts totaux

Les coûts prévisibles de désaffectation et de gestion des déchets sont recalculés tous les cinq ans par swissnuclear, sur mandat des exploitants, et une étude de coûts détaillée est élaborée. Celle-ci est ensuite examinée par des expertes et des experts indépendants concernant le calcul des coûts ainsi que par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) concernant les aspects liés à la sécurité technique. Sur cette base, la CA STENFO fixe le montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets. Cette approche permet de prendre en compte les nouveaux enseignements relatifs à la désaffectation des centrales nucléaires et à la gestion des déchets, et d'actualiser tous les cinq ans les prévisions de coûts correspondantes.

2.2 Structure de l'étude de coûts

Depuis l'EC16, et contrairement à la détermination des coûts selon l'approche «best estimate», dans le cadre de laquelle les incertitudes et les risques ne sont pas saisis, évalués et présentés systématiquement, on procède à une structuration des coûts formant la base d'une présentation détaillée et transparente des coûts. On distingue les niveaux de coûts suivants pour la détermination des coûts totaux (9):

- Coûts initiaux (1)
- Coûts de réduction des risques (2)
- Coûts de base (3)
- Imprécision des prévisions (4)
- Risques (5)
- Opportunités (6)
- Conséquences pour les coûts des risques / opportunités non pris en compte (7)
- Marge de sécurité générale (8)
- Coûts totaux (9)

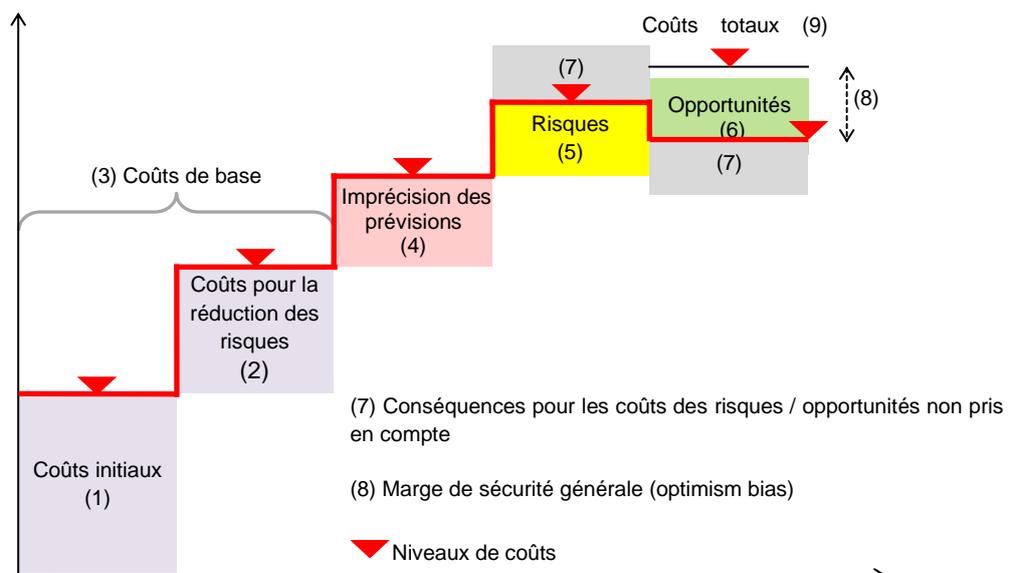


Figure 1: Structure des coûts depuis l'EC16

L'exigence d'une structure des coûts contraignante vise à créer les conditions nécessaires pour une saisie et une présentation transparente, comparables et efficaces dans le déroulement du projet.

2.3 Calcul des coûts prévisibles de désaffectation

Tous les coûts de désaffectation sont considérés comme des coûts apparaissant lors de la démolition de centrales nucléaires désaffectées ainsi que lors de l'élimination des déchets qui en résultent. En font notamment partie les coûts de décontamination ou de démontage et de concassage des éléments activés ou contaminés, ainsi que la démolition de toutes les installations techniques et de tous les bâtiments.

2.4 Calcul des coûts prévisibles de gestion des déchets

Les coûts de gestion des déchets comprennent les coûts de gestion des déchets d'exploitation radioactifs et des éléments de combustibles usés après la mise hors service des centrales nucléaires. Les principaux éléments de coûts sont les conteneurs de transport et de stockage, les transports, le retraitement ou la gestion des éléments de combustibles usés, le traitement centralisé et l'entreposage des déchets, ainsi que la conception, la construction et l'exploitation du dépôt en couches géologiques profondes.

2.5 Bases de calcul pour les contributions

Les coûts de désaffectation et, surtout, de gestion des déchets seront supportés sur une très longue période. Le dépôt en couches géologiques profondes ne sera pas fermé avant une centaine d'années. Les contributions doivent être payées pendant la période d'exploitation, l'obligation de verser des contributions prenant fin après l'achèvement de la désaffectation de l'installation nucléaire concernée.

Les contributions doivent être calculées de manière à ce que, au moment de la mise hors service définitive, le capital respectif des fonds, augmenté du rendement attendu de la fortune, puisse couvrir les coûts prévisibles de désaffectation et de gestion des déchets. Concrètement, on considère un rendement des placements de 2.1% (après déduction des coûts de gestion de la fortune, y compris les commissions bancaires et droits de timbre) et un taux de renchérissement de 0.5% (art. 3a en relation avec l'annexe 1 OFDG, état au 1.1.2022). Les contributions sont calculées séparément pour chaque installation, au moyen d'un modèle de calcul actuariel.

2.6 Historique

Les propriétaires tenus de verser les contributions avaient déposé un recours contre la décision du 12 avril 2018 du DETEC relative aux coûts prévisibles de désaffectation et de gestion des déchets. Ces procédures ont été menées jusqu'au Tribunal fédéral. Dans son arrêt du 6 février 2020, le Tribunal fédéral a finalement admis le recours des exploitants de la centrale et a réattribué la responsabilité de la détermination des coûts totaux prévisibles à la CA STENFO au lieu du DETEC. C'est la raison pour laquelle la décision définitive relative aux contributions annuelles pour la période 2017 – 2021 n'a pu être notifiée qu'en mars 2021.

A ce moment, les travaux de l'EC21 étaient déjà finalisés, et la nouvelle EC21 a été remise au secrétariat STENFO dans les délais, le 1^{er} octobre 2021, par swissnuclear. Le 16 novembre 2021, la CA STENFO a réceptionné l'EC21 et a chargé le CC STENFO du contrôle de celle-ci.

2.6.1 Coûts de désaffectation et de gestion des déchets selon l'EC16

Après la décision de rejet du Tribunal fédéral, la CA STENFO a fixé, le 2 décembre 2020, le montant prévisible des coûts totaux selon l'EC16 à CHF 3.779 milliards pour la désaffectation et à CHF 20.077 milliards pour la gestion des déchets, soit au total CHF 23.856 milliards. La décision concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets pour chaque centrale nucléaire ainsi que la fixation des contributions annuelles 2017 – 2021 ont été notifiées aux différents propriétaires le 8 mars 2021. BKW Energie AG a déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. La procédure est encore en cours.

2.7 Etude de coûts 2021 (EC21)

swissnuclear a élaboré l'EC21 au nom des propriétaires de centrales nucléaires, et l'a remise dans les délais, le 1^{er} octobre 2021, au secrétariat de STENFO. La CA STENFO a réceptionné l'EC21 lors de sa séance du 16 novembre 2021 et a chargé le CC STENFO du contrôle de celle-ci. Ce contrôle a commencé et est réalisé selon la méthodologie introduite pour l'EC16. Les recommandations de l'ISFN issues de l'EC16 ont été intégrées dans le processus. Le contrôle devrait être terminé en automne 2022. Après la prise de position du DETEC, la CA STENFO devrait fixer en été 2023 les coûts totaux prévisibles pour la désaffectation et la gestion, puis notifier sa décision relative aux contributions annuelles pour la période de taxation 2022-2026.

2.8 Coûts de désaffectation et de gestion des déchets EC21

L'EC21 (encore non contrôlée) remise par swissnuclear le 1^{er} octobre 2021 table sur des coûts de désaffectation prévisibles de CHF 3.666 milliards (base de prix 2021) pour l'ensemble des centrales nucléaires, en tenant compte de l'objectif de démantèlement «Prairie brune» ainsi que sur des coûts prévisibles de gestion des déchets de CHF 18.191 milliards (base de prix 2021) pour chaque centrale nucléaire, en tenant compte d'une opportunité de 75% d'un dépôt combiné.

Les coûts de désaffectation selon l'EC21 non contrôlée se décomposent comme suit:

Eléments de la structure des coûts	CNB		CNM		CNG		CNL		Zwibez		Zwilag		Total	
Frais encourus jusqu'en 2020	15		119		-		-		-		-		135	
Frais futurs à partir de 2021														
Coûts initiaux	672		354		634		737		6		133		2'536	
Coûts de réduction des risques	17		10		14		15		0		2		58	
Coûts de base	690		365		648		752		6		134		2'595	
Imprécision des prévisions	12.1%	83	9.9%	36	13.8%	89	12.7%	96	13.8%	1	13.0%	17	12.4%	323
Supplément pour risques	19.7%	136	16.1%	59	20.3%	132	18.5%	139	19.7%	1	20.0%	27	19.0%	494
Réduction pour opportunités	-0.4%	-3	-0.5%	-2	-0.4%	-3	-0.4%	-3	-0.4%	0	-0.1%	0	-0.4%	-10
Marge de sécurité générale	5.0%	34	5.0%	18	5.0%	32	5.0%	38	5.0%	0	5.0%	7	5.0%	130
Supplément sur les futurs coûts de base	36.4%	251	30.6%	112	38.7%	251	35.9%	270	38.1%	2	37.9%	51	36.1%	937
Coûts totaux	956		595		899		1'022		8		185		3'666	
Coûts totaux EC16 BP21	1'010		626		916		1'158		- ^{a)}		164		3'874	
Différence	-5.3%	-53	-4.9%	-31	-1.8%	-17	-11.7%	-136	- ^{a)}	8	13.0%	21	-5.4%	-208

Chiffres en millions de francs, les écarts dans les totaux sont dus aux arrondis.

EC21 Objectif de désaffectation 3 : Démantèlement complet, y compris l'enlèvement de toutes les fondations;

EC16 Objectif de désaffectation 3 : Démantèlement complet, y compris l'enlèvement de toutes les fondations.

Centrales nucléaires de Beznau (CNB), Mühleberg (CNM), Gösgen (CNG) et Leibstadt (CNL).

Étude de coûts 2021 (EC21), Étude de coûts 2016 (EC16), Base de prix 2021 (BP21).

^{a)} Les coûts de Zwibez sont compris dans les coûts de CNB.

Figure 2: Vue d'ensemble des coûts selon l'objectif de démantèlement 3 («Prairie verte»). Comparaison avec l'étude de coûts 2016 avec base de prix 2021. Source: EC21, rapport partiel désaffectation, tableau 3, p. V.

Les coûts de gestion des déchets selon l'EC21 non contrôlée se décomposent comme suit:

Éléments de la structure des coûts	CNB		CNM		CNG		CNL		Confédération	Total		
Frais encourus jusqu'en 2020	1'831		830		2'026		1'454		186	6'326		
Frais futurs à partir de 2021												
Coûts initiaux	2'004		926		2'318		3'010		607	8'865		
Coûts de réduction des risques	61		31		74		95		28	289		
Coûts de base	2'065		957		2'392		3'105		635	9'154		
Imprécision des prévisions	15.7%	325	16.6%	159	16.5%	394	16.5%	513	19.4%	123	16.5%	1'514
Supplément pour risques	17.5%	361	18.8%	180	17.7%	423	17.6%	547	16.8%	107	17.7%	1'618
Réduction pour opportunités	-0.8%	-16	-0.8%	-8	-0.9%	-21	-0.8%	-23	-0.5%	-3	-0.8%	-71
Marge de sécurité générale	9.0%	187	9.7%	93	9.5%	227	9.4%	293	12.0%	76	9.6%	876
Supplément sur les futurs coûts de base	41.5%	856	44.3%	424	42.8%	1'024	42.8%	1'329	47.7%	303	43.0%	3'936
Coûts totaux EC21 BP21	4'752		2'210		5'442		5'888		1'124	19'417		
Prise en compte d'un dépôt combiné comme opportunité avec une pondération de 75%	-264		-128		-327		-403		-104	-1'226		
Coûts totaux avec prise en compte d'un dépôt combiné comme opportunité (pondération de 75%)	4'488		2'082		5'116		5'485		1'020	18'191		
Coûts totaux EC16 BP21	5'077		2'338		5'742		6'289		1'332	20'778		
Frais encourus jusqu'en 2015	1'667		713		1'855		1'189		165	5'589		
Frais futurs à partir de 2016 BP21	3'411		1'624		3'887		5'100		1'167	15'189		
Différence	-6.4%	-325	-5.5%	-128	-5.2%	-299	-6.4%	-401	-15.7%	-208	-6.6%	-1'361

Chiffres en millions de francs, les écarts dans les totaux sont dus aux arrondis.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts marginaux pour le stockage des déchets de désaffectation à hauteur de 119 millions de francs (coûts totaux dépôts séparés), resp. 147 millions de francs (coûts totaux dépôt combiné).

Les coûts du projet jusqu'à fin 2020 selon l'EC21 ne comprennent pas la contribution de tiers (GNW) de 90 millions de francs.

La base de comparaison de l'EC16 correspond aux chiffres de l'EC16 contrôlée par le STENFO, y c. la marge de sécurité générale avec base de prix 2021.

La variante de dépôt combiné est comparée avec la même probabilité d'occurrence (opportunité dépôt combiné 75 pour cent).

Centrales nucléaires de Beznau (CNB), Mühleberg (CNM), Gösgen (CNG) et Leibstadt (CNL).

Étude de coûts 2021 (EC21), Étude de coûts 2016 (EC16), Base de prix 2021 (BP21).

Figure 3: Coût total du dépôt en couches géologiques profondes, y c. répartition sur les propriétaires tenus de gérer les déchets, pour les variantes avec ou sans prise en compte de l'opportunité d'un dépôt combiné. Source: EC21, rapport récapitulatif, tableau 18, p. XXXII (propre traduction du tableau de l'allemand au français)

2.9 Réserves du fonds et contributions annuelles

2.9.1 Réserves du fonds

Réserves du fonds de désaffectation par centrale et total au 31 décembre 2021 en millions de CHF:

Désaffectation	CNB	CNM	CNG	CNL	ZWILAG	Total
Réserve du fonds	1'003	472	711	793	58	3'037
Réserve de l'année précédente	943	460	645	723	51	2'822

Tableau 4: Vue d'ensemble de la réserve du fonds au 31.12.2021. Chiffres arrondis en millions de CHF.

Réserves du fonds de gestion des déchets par centrale et total au 31 décembre 2021 en millions de CHF:

Gestion des déchets	CNB	CNM	CNG	CNL	Part Conf.	Total
Réserve du fonds	2'088	905	1'875	1'759	n/a	6'627
Réserve de l'année précédente	1'947	830	1'685	1'568	n/a	6'030

Tableau 5: Vue d'ensemble de la réserve du fonds au 31.12.2021. Chiffres arrondis en millions de CHF.

2.9.2 Contributions annuelles

2.9.2.1 Contributions annuelles définitives 2017-2021

Les contributions annuelles définitives pour la période de taxation 2017 – 2021 ont été fixées, par décision du 10 mars 2021, à CHF 186.7 millions pour la désaffectation et CHF 336.1 millions pour la gestion des déchets, soit un total de CHF 522.8 millions pour toute la période de taxation. BKW Energie AG a déposé un recours contre cette décision.

Sur la base des considérations et critères ci-dessus, les contributions définitives suivantes, en millions de CHF (cumulées sur 5 ans), ont été fixées pour les différentes installations nucléaires, pour la période de taxation 2017 - 2021:

Contributions 2017-21	CNB	CNM	CNG	CNL	ZWILAG	Total
Désaffectation	8.4	47.1	63.0	52.1	16.1	186.7
Gestion des déchets	0.0	117.5	80.5	138.1	n/a	336.1

Tableau 6: Contributions annuelles définitives 2017 – 2021 pour chaque installation nucléaire: CNB (Axpo Power AG), CNM (BKW FMB Energie AG), CNG (KKW Gösgen-Däniken AG), CNL (KKW Leibstadt AG) et ZWILAG (Zwischenlager Würenlingen AG).

2.9.2.2 Contributions annuelles provisoires 2022-2026

Les contributions provisoires pour la période de taxation 2022-2026 ont été déterminées à CHF 32 millions pour la désaffectation et CHF 38.5 millions pour la gestion des déchets, soit au total CHF 92.0 millions pour l'ensemble de la période de taxation.

Sur la base des considérations et critères ci-dessus, les contributions définitives suivantes, en millions de CHF (cumulées sur 5 ans), ont été fixées pour les différentes installations nucléaires, pour la période de taxation 2022 – 2026:

Contributions 2022-26	CNB	CNM	CNG	CNL	ZWILAG	Total
Désaffectation	0.0	0.0	13.5	0.0	18.5	32.0
Gestion des déchets	0.0	0.0	0.0	38.5	n/a	38.5

Tableau 7: Contributions annuelles provisoires 2022 – 2026 pour chaque installation nucléaire: CNB (Axpo Power AG), CNM (BKW FMB Energie AG), CNG (KKW Gösgen-Däniken AG), CNL (KKW Leibstadt AG) et ZWILAG (Zwischenlager Würenlingen AG).

3 PLACEMENT DE LA FORTUNE DES FONDS

3.1 Vue d'ensemble

La somme du bilan du **fonds de désaffectation** atteignait CHF 3'037'443'865 au 31 décembre 2021 (année précédente: CHF 2'821'928'981). Les créances des centrales se montaient à CHF 3'036'842'204 (année précédente: CHF 2'821'602'103). Le compte de résultat présente un bénéfice de CHF 229'656'557 (année précédente: bénéfice de CHF 105'480'470). Le rendement absolu des placements pour toutes les centrales s'est élevé à +8.27% (année précédente: +3.87%). L'excédent de couverture par rapport au montant cible, s'élève à CHF 378'815'204 ou 14.25%.

La somme du bilan du **fonds de gestion des déchets** atteignait CHF 6'628'075'185 au 31 décembre 2021 (année précédente: CHF 6'030'798'223). Les créances des centrales se montaient à CHF 6'626'978'548 (année précédente: CHF 6'030'156'834). Le compte de résultat présente un bénéfice de CHF 561'468'448 (année précédente: bénéfice de CHF 244'903'425). Le rendement absolu des placements pour toutes les centrales s'est élevé à +9.35% (année précédente: +4.14%). L'excédent de couverture, par rapport au montant cible, s'élève à CHF 908'755'548 ou 15.89%.

3.2 L'année de placement 2021

3.2.1 Évolution des marchés de placement

En 2021, les marchés de placement ont présenté des rendements mixtes. D'une manière générale, les actions ont eu une influence positive sur le rendement absolu des placements, les actions des pays émergents dégageant toutefois un rendement nettement moindre que les autres catégories d'actions. Les placements en obligations ont en revanche dégagé des rendements négatifs. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des marchés de placement au cours de l'année sous revue, sur la base des rendements des indices de référence stratégiques utilisés par le STENFO.

Rendements de l'année sous revue	2021
Liquidités	-0.82%
Obligations en CHF	-1.82%
Oblig. en monnaies étrangères (emprunts d'état) couvertes	-3.37%
Oblig. en monnaies étrangères (emprunts d'entreprises) couvertes	-1.95%
Actions monde	21.86%
Immobilier Suisse	7.32%
Immobilier étranger couvert	27.71%

Tableau 8: Performance des placements au cours de l'année sous revue, sur la base des rendements des indices de référence stratégiques.

Les rendements du marché peuvent être caractérisés comme suit:

- Les rendements négatifs des liquidités reflètent le niveau négatif des taux d'intérêt.
- En raison de la hausse attendue de l'inflation et de la hausse correspondante attendue des taux d'intérêts, les obligations en CHF ainsi que les emprunts d'Etat couverts en monnaies étrangères ont dégagé des rendements négatifs, au cours de l'année sous revue.
- La couverture des devises a eu une influence négative supplémentaire sur le rendement des emprunts d'entreprises couverts en monnaies étrangères, au cours de l'année sous revue.
- Les actions monde et l'immobilier suisse ont dégagé des rendements nettement positifs, en 2021. Les placements en actions de pays industrialisés ont dégagé des rendements plus élevés que les titres de pays émergents.
- Comme déjà l'année précédente, un investissement dans de l'immobilier suisse (notamment des fonds immobiliers cotés) a dégagé un rendement intéressant.
- L'immobilier étranger couvert a pu plus que compenser les pertes de l'année précédente, et a dégagé un rendement nettement positif en 2021.
- Les placements alternatifs sont comparés à des indices de placements traditionnels et ne figurent pas dans le tableau.

3.2.2 Rendement réel du fonds de désaffectation pour l'année 2021

Les calculs du fonds de désaffectation se basent sur un rendement réel de 1.6% (rendement annuel de 2.1%; renchérissement annuel de 0.5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Jusqu'en 2020, seul le renchérissement basé sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) était utilisé pour la détermination du rendement réel. A partir de 2021, le calcul du rendement réel est basé en premier lieu sur l'indice des prix de la construction. Afin d'assurer la continuité, le calcul basé sur l'IPC est également présenté.

3.2.2.1 Rendement réel 2021 sur la base de l'indice des prix de la construction

Compte tenu du renchérissement effectif de +2.64% selon l'indice des prix de la construction au cours de l'année sous revue et du rendement des placements de +8.27%, la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 5.63% au cours de l'année sous revue.

01.01.2021 – 31.12.2021	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾	+8.27%	+2.10%	+6.17%
moins le renchérissement selon l'indice des prix de la construction ³⁾	+2.64%	+0.50%	+2.14%
= rendement réel du portefeuille	+5.63%	+1.60%	+4.03%

Tableau 9: Évolution des rendements cible et réel en 2021 sur la base de l'indice des prix de la construction (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG.

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, selon la méthode TWR.

³⁾ Indice des prix de la construction; source: Office fédéral de la statistique (OFS) (moyenne annuelle des indicateurs octobre 2020 – octobre 2021).

3.2.2.2 Rendement réel sur la base de l'IPC

Compte tenu du renchérissement effectif de +0.58% selon l'indice des prix à la consommation au cours de l'année sous revue (année précédente -0.73%) et du rendement des placements de +8.27%, la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 7.69% au cours de l'année sous revue (année précédente 4.60%).

01.01.2021 – 31.12.2021	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾	+8.27%	+2.10%	+6.17%
moins de renchérissement selon l'IPC ³⁾	+0.58%	+0.50%	+0.08%
= rendement réel du portefeuille	+7.69%	+1.60%	+6.09%

Tableau 10: Évolution des rendements cible et réel en 2021 sur la base de l'IPC (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG.

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, selon la méthode TWR.

³⁾ Indice des prix à la consommation; source: Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS Switzerland SA (moyenne annuelle des indicateurs)

CHF	CNB	CNG	CNL	CNM	Zwilag	Total
Montant cible au 31.12.2021 ¹⁾ avec un rendement de 2.1%	883'239'000	614'304'000	691'423'000	417'574'000	51'487'000	2'658'027'000
Montant réel au 31.12.2021 ²⁾ selon rendement effectif	1'002'849'233	711'489'397	792'746'940	472'048'003	57'708'630	3'036'842'204
Excédent	119'610'233	97'185'397	101'323'940	54'474'003	6'221'630	378'815'204
Excédent en pourcent	13.54%	15.82%	14.65%	13.05%	12.08%	14.25%

Tableau 11: Évolution cible et réelle du portefeuille après versements minimaux³⁾

¹⁾ Le montant ciblé est basé sur les contributions définitives fixées sur la base de l'étude de coûts 2016, contre lesquelles la BKW Energie AG a toutefois déposé un recours.

²⁾ Quote-part de chaque installation à la réserve du fonds, selon bilan.

³⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG, base: étude de coûts 2016

3.2.3 Rendement réel du fonds de gestion des déchets pour l'année 2021

Les calculs du fonds de gestion des déchets se basent sur un rendement réel de 1.6% (rendement annuel de 2.1%; renchérissement annuel de 0.5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG en vigueur au 31 décembre 2020.

Jusqu'en 2020, seul le renchérissement basé sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) était utilisé pour la détermination du rendement réel. A partir de 2021, le calcul du rendement réel est basé en premier lieu sur l'indice des prix de la construction. Afin d'assurer la continuité, le calcul basé sur l'IPC est également représenté.

3.2.3.1 Rendement réel 2021 sur la base de l'indice des prix de la construction

Compte tenu du renchérissement effectif de +2.64% selon l'indice des prix de la construction au cours de l'année sous revue et du rendement des placements de +9.35%, la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 6.71% au cours de l'année sous revue.

01.01.2021 – 31.12.2021	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾	+9.35%	+2.10%	+7.25%
moins le renchérissement selon l'indice des prix de la construction ³⁾	+2.64%	+0.50%	+2.14%
= rendement réel du portefeuille	+6.71%	+1.60%	+5.11%

Tableau 12: Évolution des rendements cible et réel en 2021 sur la base de l'indice des prix de la construction (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG.

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, selon la méthode TWR.

³⁾ Indice des prix de la construction; source: Office fédéral de la statistique (OFS) (moyenne annuelle des indicateurs octobre 2020 – octobre 2021).

3.2.3.2 Rendement réel 2021 sur la base de l'IPC

Compte tenu du renchérissement effectif de +0.58% selon l'IPC au cours de l'année sous revue (année précédente -0.73%) et du rendement des placements de +9.35% (année précédente 4.14%), la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de +8.77% au cours de l'année sous revue (année précédente +4.87%).

01.01.2021 – 31.12.2021	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾	+9.35%	+2.10%	+7.25%
moins de renchérissement selon l'IPC ³⁾	+0.58%	+0.50%	+0.08%
= rendement réel du portefeuille	+8.77%	+1.60%	+7.17%

Tableau 13: Évolution des rendements cible et réel en 2021 sur la base de l'IPC (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG.

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, selon la méthode TWR.

³⁾ Indice des prix à la consommation; source: Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS Switzerland SA (moyenne annuelle des indicateurs octobre 2020 – octobre 2021)

CHF	CNB	CNG	CNL	CNM	Total
Montant cible au 31.12.2021 ¹⁾ avec un rendement de 2.1%	1'825'536'000	1'560'387'000	1'515'082'000	817'218'000	5'718'223'000
Montant réel au 31.12.2021 ²⁾ selon rendement effectif	2'087'265'063	1'875'231'053	1'759'251'279	905'231'152	6'626'978'548
Excédent	261'729'063	314'844'053	244'169'279	88'013'152	908'755'548
Excédent en pourcent	14.34%	20.18%	16.12%	10.77%	15.89%

Tableau 14: Évolution cible et réelle du portefeuille après versements minimaux³⁾

¹⁾ Le montant cible est basé sur les contributions définitives fixées sur la base de l'étude de coûts 2016, contre lesquelles la BKW Energie AG a toutefois déposé un recours.

²⁾ Quote-part de chaque installation à la réserve du fonds, selon bilan.

³⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG, base: étude de coûts 2016

3.3 Rendements réels dans le temps

Jusqu'en 2020, le rendement historique réel a été calculé en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) depuis le premier versement dans les fonds, sur une base pondérée par le capital. Comme, à partir de 2021, le rendement réel est basé en premier lieu sur l'indice des prix de la construction, le rendement historique réel est nouvellement, lui aussi, calculé dans une version pondérée par le temps, en se basant sur l'indice des prix de la construction au lieu de l'IPC. Afin d'assurer la continuité, l'ancien calcul basé sur l'IPC est également présenté.

3.3.1 Rendements cible et réel du fonds de désaffectation

3.3.1.1 Rendement historique réel basé sur l'indice des prix de la construction (calcul pondéré dans le temps)

Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +4.05% par an. Au 31 décembre 2021, il était ainsi supérieur de 2.07 points au rendement cible de 1.98% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

01.01.1985 - 31.12.2021	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾ moins le renchérissement	+5.27% (p.a.) +1.22% (p.a.)	+4.64% (p.a.) +2.66% (p.a.)	+0.63% (p.a.) -1.44% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille ³⁾	+4.05% (p.a.)	+1.98% (p.a.)	+2.07% (p.a.)

Tableau 15: Évolution du rendement cible et réel⁴⁾ 1985 - 2021 (base IPC jusqu'en 2020 / base indice des prix de la construction à partir de 2021) (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

¹⁾ Moyenne pondérée dans le temps du rendement des placements et du renchérissement conformément aux exigences de l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (1985 - 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3.5%, renchérissement 1.5% ; rendement réel inchangé 2%, à partir de 2020 rendement des placements 2.1%, renchérissement 0.5% ; rendement réel 1.6%).

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS Switzerland SA. La stratégie d'investissement spécifique pour CNM, applicable depuis 2017, est incluse.

³⁾ Rendement réel après déduction des frais, calculé sur une base pondérée dans le temps.

⁴⁾ Pour le calcul du rendement réel depuis le premier versement dans le fonds, on a tenu compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) jusqu'en 2020, puis de l'indice des prix de la construction pondéré dans le temps.

3.3.1.2 Rendement historique réel basé sur l'indice des prix de la construction (calcul pondéré par le capital)

Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +4.28% par an. Au 31 décembre 2021, il était ainsi supérieur de 2.30 points au rendement visé de 1.98% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

01.01.1985 - 31.12.2021	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾ moins le renchérissement	+5.02% (p.a.) +0.74% (p.a.)	+4.64% (p.a.) +2.66% (p.a.)	+0.38% (p.a.) -1.92% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille ³⁾	+4.28% (p.a.)	+1.98% (p.a.)	+2.30% (p.a.)

Tableau 16: Évolution du rendement cible et réel⁴⁾ 1985 – 2021 Base IPC (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

¹⁾ Moyenne pondérée dans le temps du rendement des placements et du renchérissement conformément aux exigences de l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (1985 - 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3.5%, renchérissement 1.5% ; rendement réel inchangé 2%, à partir de 2020 rendement des placements 2.1%, renchérissement 0.5% ; rendement réel 1.6%).

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS Switzerland SA. La stratégie d'investissement spécifique pour CNM, applicable depuis 2017, est incluse.

³⁾ Rendement réel après déduction des frais, calculé sur une base pondérée par le capital.

⁴⁾ Pour le calcul du rendement réel depuis le premier versement dans le fonds, on a tenu compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur une base pondérée par le capital.

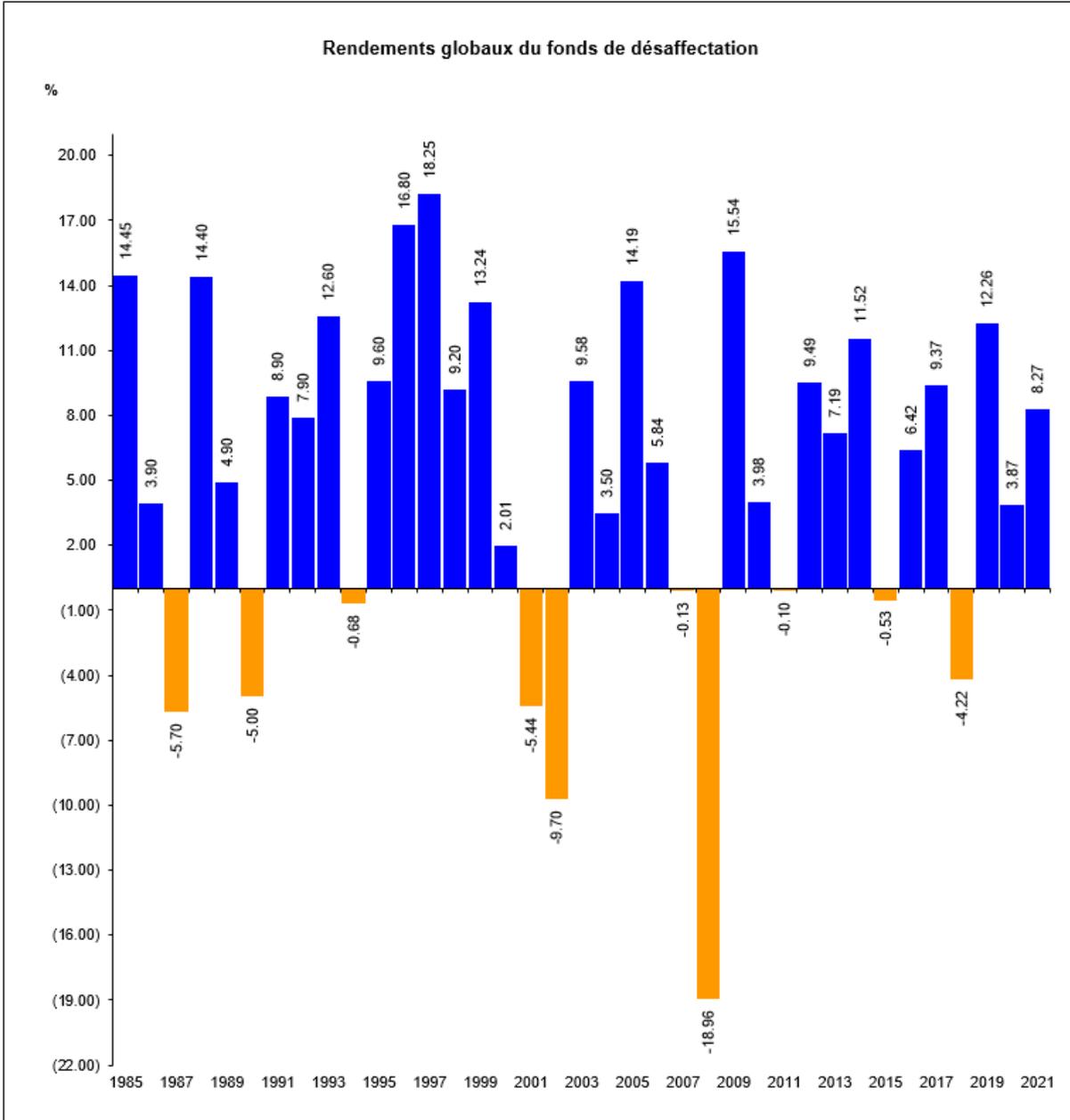


Figure 4: Rendements globaux de 1985 à 2021 (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

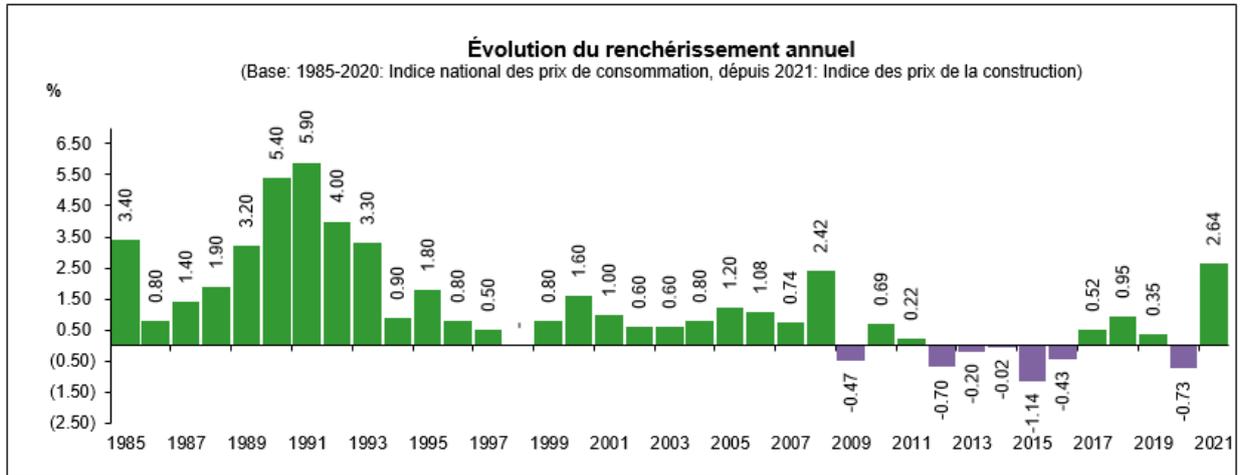


Figure 5: Évolution du taux de renchérissement annuel en pourcent ; Base : 1985 - 2021: indice suisse des prix à la consommation (IPC) ; depuis 2021 : indice des prix de la construction

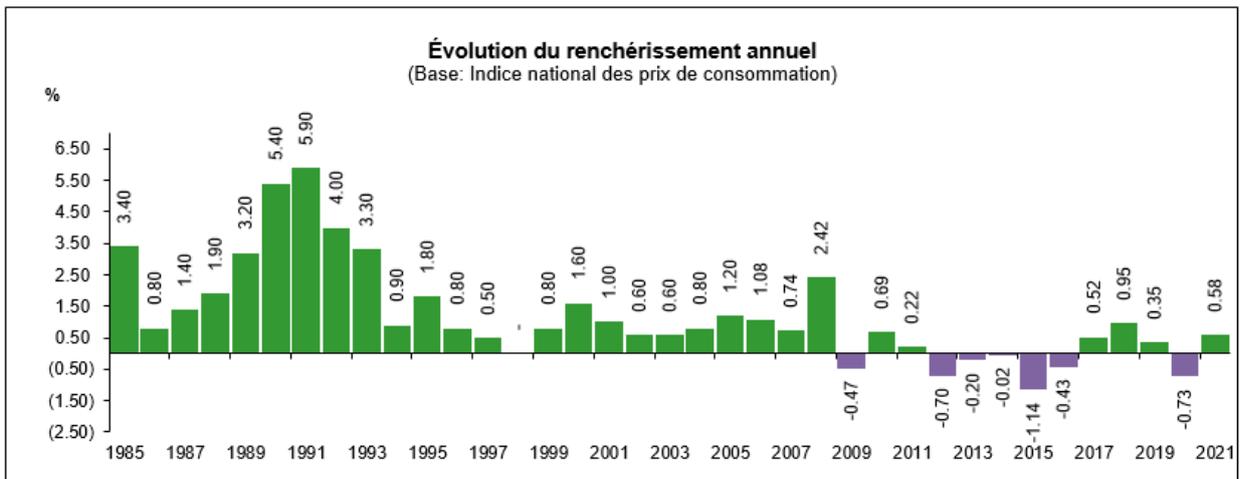


Figure 6: Évolution du taux de renchérissement annuel en pourcent 1985-2021; Base: indice suisse des prix à la consommation (IPC).

3.3.2 Rendements cible et réel du fonds de gestion des déchets

3.3.2.1 Rendement historique réel basé sur l'indice des prix de la construction (calcul pondéré dans le temps)

Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +3.44% par an. Au 31 décembre 2021, il était ainsi supérieur de +1.48 point au rendement réel de 1.96% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de gestion des déchets.

1 ^{er} trimestre 2002 - 31.12.2021	Valeur réelles	Valeur cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾ moins le renchérissement	+3.89% (p.a.) +0.45% (p.a.)	+4.33% (p.a.) +2.37% (p.a.)	-0.44% (p.a.) -1.92% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille ²⁾	+3.44% (p.a.)	+1.96% (p.a.)	+1.48% (p.a.)

Tableau 17: Évolution du rendement cible et réel 2002 - 2021⁴⁾ (base IPC jusqu'en 2020 / base indice des prix de la construction à partir de 2021) (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

¹⁾ Moyenne pondérée dans le temps du rendement des placements et du renchérissement conformément aux exigences de l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (2002 - 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3.5%, renchérissement 1.5% ; rendement réel inchangé 2%, à partir de 2020 rendement des placements 2.1%, renchérissement 0.5% ; rendement réel 1.6%).

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS Switzerland SA «Évolution effective du portefeuille» pondéré dans le temps. La stratégie d'investissement spécifique pour CNM, applicable de 2017 à 2020, est incluse

³⁾ Rendement réel après déduction des frais, calculé sur une base pondérée dans le temps.

⁴⁾ Pour le calcul du rendement réel depuis le premier versement dans le fonds, on a tenu compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) jusqu'en 2020, puis de l'indice des prix de la construction pondéré dans le temps.

3.3.2.2 Rendement historique réel basé sur l'indice des prix de la construction (calcul pondéré par le capital)

Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +3.91% par an. Au 31 décembre 2021, il était ainsi supérieur de 1.95 point au rendement réel de 1.96% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de gestion des déchets.

1 ^{er} trimestre 2002 - 31.12.2021	Valeur réelles	Valeur cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾ moins le renchérissement	+4.26% (p.a.) +0.35% (p.a.)	+4.33% (p.a.) +2.37% (p.a.)	-0.07% (p.a.) -2.02% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille ³⁾	+3.91% (p.a.)	+1.96% (p.a.)	+1.95% (p.a.)

Tableau 18: Évolution du rendement cible et réel 2002 - 2021⁴⁾ (base IPC) (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

¹⁾ Moyenne pondérée dans le temps du rendement des placements et du renchérissement conformément aux exigences de l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (2002 - 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3.5%, renchérissement 1.5% ; rendement réel inchangé 2%, à partir de 2020 rendement des placements 2.1%, renchérissement 0.5% ; rendement réel 1.6%).

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS Switzerland SA. La stratégie d'investissement spécifique pour CNM, applicable de 2017 à 2020, est incluse

³⁾ Rendement réel après déduction des frais, calculé sur une base pondérée par le capital.

⁴⁾ Pour le calcul du rendement réel depuis le premier versement dans le fonds, on a tenu compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur une base pondérée par le capital

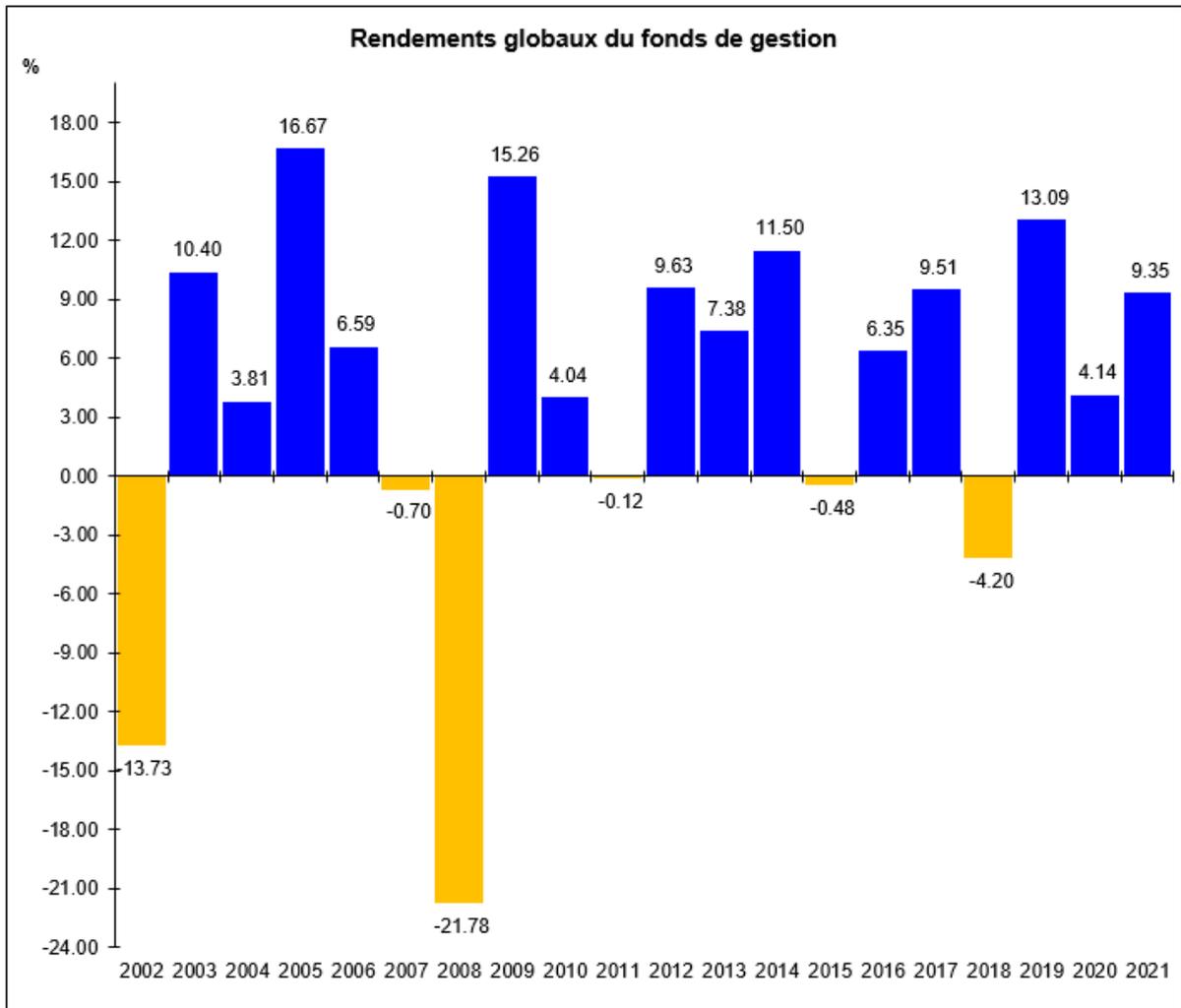


Figure 7: Rendements globaux 2002 - 2021 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

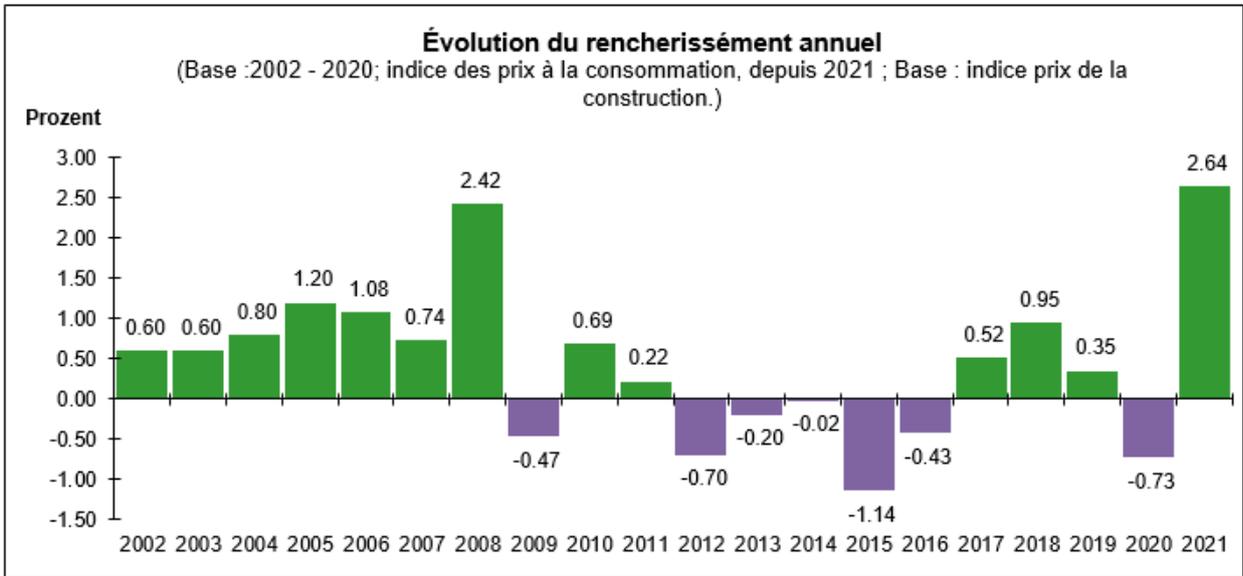


Figure 8: Évolution du renchérissement annuel en pourcent ; Base :2002 - 2020; indice des prix à la consommation, depuis 2021 ; Base : indice prix de la construction.

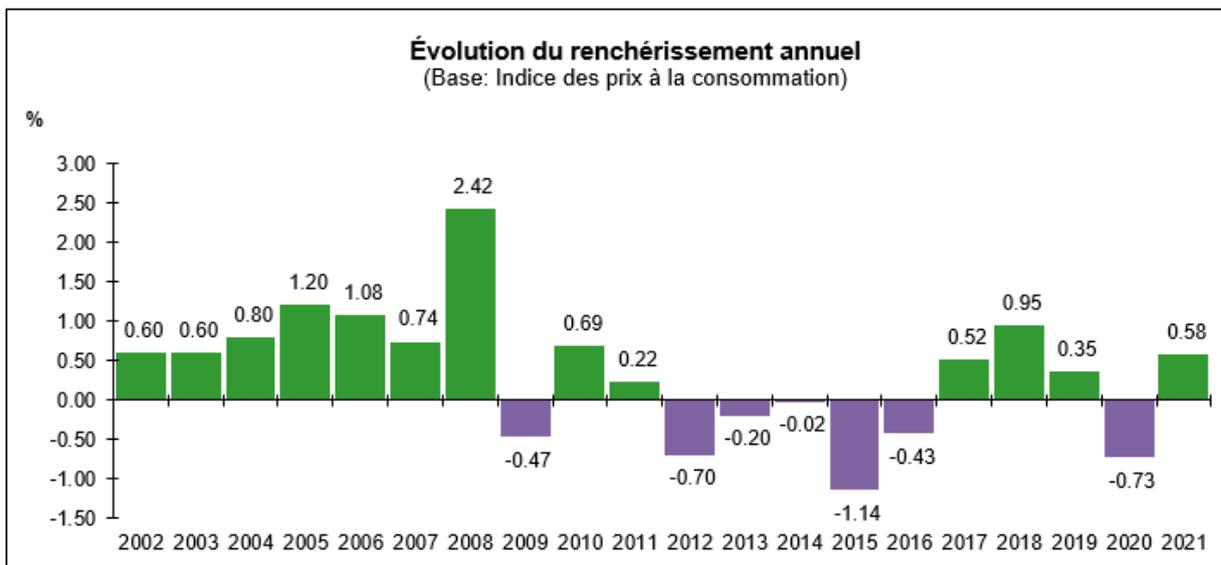


Figure 9: Évolution du renchérissement annuel en pourcent 2002 - 2021; Base: indice des prix à la consommation (IPC)

3.4 Organisation et stratégie de placement

D'entente avec le CP STENFO, l'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci présente chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure de la fortune, sur le respect des directives de placement, sur la répartition des mandats de gestion de fortune et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le CP STENFO, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la CA STENFO, au CP STENFO et au secrétariat pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Le CP STENFO est responsable du respect, par les gestionnaires de fortune, des directives de placement. Il a informé la CA STENFO, sur la base des rapports trimestriels du contrôleur des investissements, du fait que les directives de placement ont bien été respectées.

3.4.1 Fonds de désaffectation

La stratégie de placement suivante est appliquée depuis le 1.7.2021 pour les centrales nucléaires de Beznau (CNB), Gösgen (CNG), Leibstadt (CNL) et le centre de stockage intermédiaire de Würenlingen (ZWILAG), avec un budget de risque de 60% (auparavant 50%):

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	20.0%	14.0%	26.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etats (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Immobilier Suisse	7.0%	4.0%	10.0%
Immobilier étranger (couvert)	8.0%	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	5.0%	0.0%	10.0%

Tableau 19: Stratégie de placement pour CNB, CNG, CNL et ZWILAG en 2021

En prévision de la mise hors service de la centrale nucléaire de Mühleberg (CNM), une stratégie de placement spécifique avec un budget de risque en diminution constante a été mise en œuvre en 2017. Depuis le 1^{er} avril 2021, la stratégie de placement suivante s'applique:

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	36.0%	26.0%	46.0%
Obligations en CHF	22.5%	12.5%	40.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etats (couvertes)	6.5%	3.5%	9.5%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	6.5%	3.5%	9.5%
Actions	23.0%	18.0%	28.0%
Immobilier Suisse	1.5%	0.5%	3.0%
Immobilier étranger (couvert)	1.5%	0.5%	3.0%
Placements alternatifs	2.5%	0.0%	3.5%

Tableau 20: Stratégie de placement pour CNM en 2021

3.4.2 Fonds de gestion des déchets

La stratégie de placement suivante est appliquée depuis le 1.7.2021 pour les centrales nucléaires de Beznau (CNB), Gösgen (CNG) et Leibstadt (CNL) durant l'année sous revue, avec un budget de risque de 60% (auparavant 50%):

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	20.0%	14.0%	26.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etats (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Immobilier Suisse	7.0%	4.0%	10.0%
Immobilier étranger (couvert)	8.0%	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	5.0%	0.0%	10.0%

Tableau 21: Stratégie de placement pour CNB, CNG, CNL et CNM en 2021

En raison des versements réguliers à la BKW pour les coûts de gestion des déchets, les placements de CNM restent comptabilisés séparément dans le cadre de la solution de Managed Accounts existante, malgré une stratégie de placement identique à celle des autres centrales nucléaires.

3.5 Gestionnaires de fortune

Suite à la modification du cadre juridique, la CA STENFO a décidé, début 2020, de fusionner la gestion de la fortune des deux fonds à compter du 1^{er} janvier 2020. L'élément central de la gestion commune de la fortune a été la fusion des avoirs en compte/dépôts, qui sont désormais détenus au nom des deux fonds («fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et/ou fonds de gestion des déchets radioactifs»), ce qui a également entraîné une réduction de moitié des mandats de gestion de fortune. Alors qu'auparavant il y avait un mandat identique avec le même gestionnaire de fortune pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets, actuellement, du fait de la fusion de la gestion de fortune, il n'y a qu'un seul mandat couvrant les avoirs des deux fonds.

L'exigence légale de comptabilité séparée pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets est assurée à partir du 1^{er} janvier 2020 sur la base d'une solution de Managed Accounts et d'un système de comptabilisation de parts mis en place à cette fin.

Au 31 décembre 2021, les gestionnaires de fortune suivants ont été chargés du placement de la fortune des fonds:

Gestionnaire de fortune	Catégories/sous-catégories
Liquidités	
UBS Switzerland AG, Zurich	Liquidité
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Liquidité, obligations à court terme CNM gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Liquidité, EUR obligations à court et à moyen terme CNM gestion active
Obligations en CHF	
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations en CHF indexées
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères de gouvernements de marchés émergents, gestion active
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	
Swiss Life Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises monde, gestion active (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises, créances spéculatives, gestion active
Actions	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Marchés émergents, monde, indexées
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Small Cap ex CH indexées (couvertes)
Immobilier Suisse	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH gestion active
Immobilier étranger	
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion passive (couverts)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active (couverts)
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers non listés, gestion active
Placements alternatifs	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge Funds gestion active
BlackRock Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active

Tableau 22: Gestionnaires de fortune chargés du placement de la réserve du fonds au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, 67.7% (année précédente: 64%) de la fortune du fonds de désaffectation étaient gérés de manière passive et 32.3% (année précédente: 36%) de manière active. La part en monnaies étrangères était de 38.4% au 31 décembre 2021 (année précédente: 33.9%) et se situait ainsi à l'intérieur des limites stratégique.

Au 31 décembre 2021, 70.2% (année précédente: 66%) de la fortune du fonds de gestion des déchets étaient gérés de manière passive/indexée et 29.8% (année précédente: 34%) de manière active. La part en monnaies étrangères était de 41.3% à la fin de l'année (année précédente: 35.3%) et se situait ainsi à l'intérieur des limites stratégique.

3.6 Durabilité

Le STENFO adhère aux principes du placement de fortune durable et tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de ses activités de placement.

Gestionnaires de fortune

Le STENFO attribue des mandats exclusivement à des gestionnaires de fortune signataires des UN Principles for Responsible Investment (UNPRI) ou membres de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Exercice du droit de vote

Le STENFO exerce son droit de vote pour des placements directs en Suisse. Dans le cas de placements collectifs, tous les gestionnaires de fortune du STENFO doivent exercer leur droit de vote pour tous les produits de placement pertinents. De plus, en tant qu'acteurs de groupes d'investisseurs institutionnels (p.ex. Engagement Pools), les gestionnaires de fortune devraient dialoguer avec les entreprises cotées en bourse

Critères négatifs

Le STENFO applique la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR) et exige de la part de ses gestionnaires de fortune de ne pas investir dans des entreprises dont les activités violent les conventions ou accords ratifiés par la Suisse (notamment sur les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques, les bombes à sous-munitions et les mines antipersonnel).

Critères positifs

Le STENFO est en contact avec les gestionnaires de fortune et les encourage à tenir compte également de critères positifs dans le processus de placement, là où cela est possible et économiquement judicieux.

Risques climatiques

Le STENFO dialogue avec les gestionnaires de fortune concernant l'évolution future du portefeuille en matière de CO₂.

3.7 Dépositaire central / Solution de Managed Accounts

Le dépositaire central (Global Custodian) est UBS Switzerland AG à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres au niveau des comptes gérés et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

La solution de Managed Accounts (gestion d'un système de comptabilisation des parts), nécessaire pour la mise en œuvre d'une comptabilité séparée pour les fonds de désaffectation et de gestion des déchets ainsi que pour la présentation de stratégies de placement différentes, est prise en charge par UBS Fund Management (Switzerland) AG.

4 RAPPORTS FINANCIERS

PricewaterhouseCoopers SA, en sa qualité d'organe de révision, a vérifié les comptes annuels 2021 et a remis son rapport à la CA STENFO. Le présent rapport annuel ainsi que les comptes annuels séparés et les rapports de l'organe de révision de chaque fonds (voir point 5) ont été approuvés par la CA STENFO le 23 juin 2022 à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

4.1 Comptes annuels 2021 fonds de désaffectation

4.1.1 Bilan au 31.12.2021

ACTIFS	Réf. annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités		690'645.28	575'415.37
Autres créances à court terme			
• envers opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
• créances d'impôt à la source		4'546'995.60	5'185'328.31
Total autres créances à court terme		4'546'995.60	5'185'328.31
Total actif circulant		5'237'640.88	5'760'743.68
Immobilisations financières	2.2		
• Liquidités		14'354'499.54	14'064'067.92
• Marché monétaire et autres placements à court terme		163'640'377.50	125'140'506.65
• Obligations en CHF		549'083'082.57	555'771'601.62
• Obligations en monnaies étrangères		597'334'662.95	753'013'983.60
• Actions		1'153'473'147.55	870'844'056.28
• Placements immobiliers		419'431'949.98	373'220'362.13
• Placements alternatifs		134'888'504.30	124'113'658.74
Total immobilisations financières		3'032'206'224.39	2'816'168'236.94
Total actif immobilisé		3'032'206'224.39	2'816'168'236.94
TOTAL ACTIFS		3'037'433'865.27	2'821'928'980.62

PASSIFS	Réf. annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Autres dettes à court terme	2.3	124'829.93	91'072.95
Comptes de régularisation passifs	2.4	476'831.19	235'805.13
Total capitaux étrangers à court terme		601'661.12	326'878.08
Réserve du fonds	2.5		
• Axpo Power AG (CNB)		1'002'849'232.98	942'727'944.18
• KKW Gösgen-Däniken AG (CNG)		711'489'397.38	645'427'367.11
• KKW Leibstadt AG (CNL)		792'746'940.26	723'257'589.13
• BKW FMB Energie AG (CNM)		472'048'003.30	459'610'898.44
• Zwiilag Zwischenlager Würenlingen AG		57'708'630.23	50'578'303.68
Total réserve du fonds		3'036'842'204.15	2'821'602'102.54
TOTAL PASSIFS		3'037'433'865.27	2'821'928'980.62

4.1.2 Compte de résultat et compte du fonds 2021

COMPTE DE RÉSULTAT	Réf. an-nexe	CNB CHF	CNG CHF	CNL CHF	ZWILAG CHF	CNM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Revenu net des placements de fortune	2.6	81'804'221.54	56'964'833.01	63'692'203.86	4'533'179.28	24'176'333.26	231'170'820.95	106'677'517.62
Organes							-364'242.40	-342'826.67
Secrétariat							-571'985.80	-439'824.80
Office fédéral de l'énergie							-52'500.00	-52'500.00
Charges externes							-499'325.86	-347'009.89
Organe de révision							-25'855.54	-14'540.04
Autres							-354.07	-345.77
Autres charges administratives		-302'852.74	-302'852.74	-302'852.73	-302'852.73	-302'852.73	-1'514'263.67	-1'197'047.17
Résultat de l'exercice		81'501'368.80	56'662'030.27	63'389'351.13	4'230'326.55	23'873'480.53	229'656'557.28	105'480'470.45

COMPTE DU FONDS	Réf. an-nexe	CNB CHF	CNG CHF	CNL CHF	ZWILAG CHF	CNM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Réserve du fonds au 1 ^{er} janvier		942'727'944.18	645'427'367.11	723'257'589.13	50'578'303.68	459'610'898.44	2'821'602'102.54	2'723'727'630.81
Contributions annuelles		-2'800'000.00	9'400'000.00	6'1000'00.00	2'900'000.00	12'100'000.00	27'700'000.00	43'100'000.00
Païement coûts de désaffectation		-18'580'080.00	-	-	-	-23'536'375.67	-42'116'455.67	-50'705'998.72
Résultat de l'exercice		81'501'368'80	56'662'030.27	63'389'351.13	4'230'326.55	23'873'480.53	229'656'557.28	105'480'470.45
Réserve du fonds au 31.12.		1'002'849'232.98	711'489'397.38	792'746'940.26	57'708'630.23	427'048'003.30	3'036'842'204.15	2'821'602'102.54

4.1.3 Annexe aux comptes annuels 2021

1. Principes de base

1.1. Généralités

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été créé le 1^{er} janvier 1984 en tant que personnalité juridique propre et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des art. 17 et 18 de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG). Les principaux principes d'évaluation qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2. Placements financiers

Tous les titres figurant au bilan des placements financiers (y c. les éventuels dérivés) sont évalués à leur valeur boursière ou au prix observable du marché, déterminé par UBS SA (Global Custodian) ou UBS Fund Management (Switzerland) SA à la fin de l'année. Les valeurs du marché des différents postes de titres, y compris les liquidités attribuées aux différentes stratégies sont réparties sur les différentes catégories de placement définies par la stratégie de placement. Il n'y a pas de réserve de fluctuation.

1.3. TVA

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires n'est pas soumis à la TVA et ne peut par conséquent pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les charges présentées dans le compte de résultat sont par conséquent à considérer TVA comprise.

1.4. Renoncement au flux de trésorerie et à l'évaluation de la situation

En vertu de l'OFDG, le fonds de désaffectation n'est pas tenu de publier le flux de trésorerie, ni l'évaluation de la situation.

2. Informations relatives aux postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

2.1. Autres créances à court terme envers les exploitants de centrales nucléaires

Il n'y a pas de postes ouverts à la fin de l'exercice. Les centrales soumises à contribution ont versé leurs contributions dans les délais, conformément à la taxation en vigueur.

2.2. Placements financiers

En raison de la mise hors service de la centrale de Mühleberg le 20 décembre 2019, la Commission a adopté, en décembre 2016, à la demande de BKW, une stratégie de placement distincte pour la centrale de Mühleberg, qui vise à réduire progressivement la composante actions et les risques de fluctuation.

La présentation comptable de deux stratégies différentes requiert la tenue d'un système de comptabilisation des parts, qui est mise en œuvre par UBS Fund Management (Switzerland) SA sous la forme d'une solution de Managed Accounts. En raison du regroupement de la gestion de la fortune des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2020, les solutions Managed Accounts qui étaient auparavant gérées séparément ont également été fusionnées.

La performance des placements financiers pour la CN de Mühleberg se monte à 5.42% (année précédente: 2.38%) et celle des autres centrales à 8.82% (année précédente: 4.17%).

Instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'année (en CHF)

	Valeur du marché au bilan	Nombre de postes	Valeur de rempl. positive	Valeur de rempl. négative	Volume des contrats
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Total au 31.12.2021	-	-	-	-	-
Total année précédente	-	-	-	-	-

Dans le bilan, ces positions sont incluses à la valeur du marché dans la valeur de la catégorie respective. Les produits dérivés utilisés dans le cadre de placements collectifs ne sont pas inclus dans la liste ci-dessus. Tous les produits dérivés utilisés au cours de l'exercice ont été couverts à tout moment.

Respect de la fourchette stratégique selon l'organisation des placements.

Stratégie du fonds de désaffectation pour la CN de Mühleberg

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2021:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2021 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	5'404'820.14			
Titres	163'640'377.50			
Liquidités/fonds de marché monétaire en CHF	169'045'197.64	35.9%	36.0%	26 - 46%
Liquidités	1'974.25			
Titres	102'761'507.20			
Obligations en CHF	102'763'481.45	21.8%	22.5%	12.5 - 40%
Liquidités	5'310.00			
Titres	30'763'159.46			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	30'768'469.46	6.5%	6.5%	3.5 - 9.5%
Liquidités	110'538.01			
Titres	30'924'757.85			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	31'035'295.86	6.6%	6.5%	3.5 - 9.5%
Liquidités	133'104.07			
Titres	109'738'186.52			
Actions	109'871'290.59	23.3%	23.0%	18 - 28%
Liquidités	42'875.36			
Titres	7'828'689.04			
Immobilier Suisse	7'871'564.40	1.7%	1.5%	0 - 3%
Liquidités	7'490.74			
Titres	7'381'694.47			
Immobilier étranger	7'389'185.21	1.6%	1.5%	0 - 3%
Liquidités	623'101.39			
Titres	11'743'414.76			
Placements alternatifs	12'366'516.15	2.6%	2.5%	0 - 3.5%
Total immobilisations financières	471'111'000.76	100.0%	100.0%	

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2020:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	5'436'066.63			
Titres	125'140'506.65			
Liquidités/fonds de marché monétaire en CHF	130'576'573.28	28.5%	29.0%	22 - 36%
Liquidités	8'893.60			
Titres	104'672'434.38			
Obligations en CHF	104'681'327.98	22.8%	23.0%	13 - 40%
Liquidités	6'746.83			
Titres	32'277'563.99			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etats	32'284'310.82	7.0%	7.0%	3.5 – 10.5%
Liquidités	97'862.40			
Titres	31'981'306.08			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	32'079'168.48	7.0%	7.0%	3.5 – 10.5%
Liquidités	155'484.61			
Titres	125'103'235.95			
Actions	125'258'720.56	27.3%	27.0%	21 - 33%
Liquidités	147'475.63			
Titres	9'798'138.87			
Immobilier Suisse	9'945'614.50	2.2%	2.0%	0.5 – 3.5%
Liquidités	5'580.95			
Titres	9'300'309.98			
Immobilier étranger	9'305'890.93	2.0%	2.0%	0.5 – 3.5%
Liquidités	468'895.12			
Titres	14'012'726.58			
Placements alternatifs	14'481'621.70	3.2%	3.0%	0 - 5%
Total immobilisations financières	458'613'228.25	100.0%	100.0%	

Stratégie du fonds de désaffectation pour les autres centrales

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en juin 2021 par la commission et est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021.

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2021:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2021 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	1'857'971.44	0.1%	0.0%	0 - 5%
Liquidités	8'574.69			
Titres	446'321'575.38			
Obligations en CHF	446'330'150.07	17.4%	20.0%	14 - 26%
Liquidités	46'403.43			
Titres	268'835'466.56			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	268'881'869.99	10.5%	10.0%	7 - 13%
Liquidités	953'695.01			
Titres	266'811'279.09			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	267'764'974.10	10.5%	10.0%	7 - 13%
Liquidités	1'265'971.24			
Titres	1'043'734'960.87			
Actions	1'045'000'932.11	40.7%	40.0%	30 - 50%
Liquidités	1'070'988.00			
Titres	195'553'612.17			
Immobilier Suisse	196'624'600.17	7.7%	7.0%	4 - 10%
Liquidités	211'750.61			
Titres	208'667'954.29			
Immobilier étranger	208'879'704.90	8.2%	8.0%	4 - 12%
Liquidités	2'609'931.31			
Titres	123'145'089.54			
Placements alternatifs	125'755'020.85	4.9%	5.0%	0 - 10%
Total immobilisations financières	2'561'095'223.63	100.0%	100.0%	

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2020:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	886'887.33	0.0%	0.0%	0 - 5%
Liquidités	38'328.11			
Titres	451'099'167.24			
Obligations en CHF	451'137'495.35	19.1%	20.0%	14 - 26%
Liquidités	72'355.46			
Titres	346'156'283.33			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	346'228'638.79	14.7%	15.0%	11 - 19%
Liquidités	1'048'348.15			
Titres	342'598'830.19			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	343'647'178.34	14.6%	15.0%	11 - 19%
Liquidités	926'843.93			
Titres	745'740'820.33			
Actions	746'667'664.26	31.6%	30.0%	20 - 40%
Liquidités	2'712'165.38			
Titres	180'193'661.78			
Immobilier Suisse	182'905'827.16	7.8%	7.0%	4 - 10%
Liquidités	104'371.28			
Titres	173'928'251.49			
Immobilier étranger	174'032'622.77	7.4%	8.0%	4 - 12%
Liquidités	1'947'762.55			
Titres	110'100'932.16			
Placements alternatifs	112'048'694.71	4.8%	5.0%	0 - 10%
Total immobilisations financières	2'357'555'008.71	100.0%	100.0%	

Prêt de titres

Aucun titre n'était prêté dans le domaine des placements directs au jour du bilan (comme les années précédentes; suppression des prêts selon décision du comité de placements).

2.3. Autres engagements à court terme

Les autres engagements à court terme (CHF 124'829.93; année précédente: CHF 91'072.95) comprennent, pour l'essentiel, des factures impayées du secrétariat, de PPCmetrics ainsi que de divers experts en matière de coûts ayant participé à l'étude de coûts.

2.4. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs (CHF 476'831.19; année précédente: CHF 235'805.13) comprennent, pour l'essentiel, les taxes non payées des gérants de fortune et d'UBS Fund Management (Switzerland) SA ainsi que les coûts impayés d'experts externes concernant le contrôle de l'étude de coûts 2021.

2.5. Compte du fonds et réserve du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, la répartition du produit de la fortune pour la période de taxation 2017 – 2021 a été réalisée selon le produit obtenu par l'investisseur Mühleberg ainsi que selon les parts de capital pondérées des autres investisseurs. Les autres charges administratives sont réparties linéairement sur les 5 centrales.

Une fois l'étude de coûts 2016 contrôlée disponible, la commission a fixé nouvellement les contributions, en mars 2021, dans le cadre d'une taxation définitive. BKW Energie AG (BKW) a déposé un recours contre ces contributions auprès du Tribunal administratif fédéral. Les contributions complémentaires découlant de la décision entrée en force ont été entièrement payées avec la 2^{ème} tranche de contributions 2021. BKW continue de payer les contributions selon la décision provisoire.

En raison de l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg, le 20 décembre 2019, un montant de CHF 20'240'000 a été versé à BKW Energie AG, depuis le fonds de désaffectation, à titre d'acomptes pour les activités de désaffectation en 2021, conformément aux directives relatives aux paiements approuvées par la Commission. Sur la base du décompte définitif des coûts de désaffectation de 2020, un montant supplémentaire de CHF 3'296'375.67 a été versé à BKW au cours de l'exercice sous revue.

Concernant la CN de Beznau, les travaux de désaffectation réalisés au cours de la période du 1.8.2016 au 31.12.2019 ont généré des coûts de CHF 12'349'245, qui ont été payés au cours de l'exercice sous revue, sur la base de la directive de paiement approuvée par la commission. Par ailleurs, CHF 2'950'835 ont été payés à la CN de Beznau pour les activités de désaffectation au cours de l'année 2020, ainsi que des paiements d'acomptes de CHF 3'280'000 pour des activités de désaffectation au cours de l'année 2021, depuis le fonds de désaffectation.

Sur la base de la décision du 10 mars 2021 relative aux contributions annuelles définitives pour les années 2017 – 2021, la CN de Beznau a reçu en retour des contributions de CHF 2'800'000 versées en 2020.

La réserve du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2021 et représente les prétentions des propriétaires de centrales soumis à contributions au 31 décembre 2021, selon art.13 de l'OFDG.

2.6. Répartition du revenu net des placements de fortune

En raison du regroupement de la gestion de la réserve des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2020, les postes détaillés des produits et des charges pour le revenu net des placements de fortune doivent désormais être présentés conjointement pour les deux fonds (voir tableau ci-dessous).

	2021	2020
	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF
Intérêts sur capitaux	1'365'216.94	1'063'226.49
Produits d'obligations	59'995'523.11	61'302'187.99
Produits d'actions	64'983'902.57	64'063'699.06
Produits des placements immobiliers	26'636'071.74	27'516'071.93
Bénéfices réalisés	35'498'019.88	-21'560'840.12
Différences de cours réalisées	-11'717'370.62	-12'867'828.53
Bénéfices non réalisés	632'223'512.07	246'412'453.20
Résultat du capital et des titres	808'984'875.69	365'928'970.02
Frais de gestion de fortune	-8'307'675.69	-7'655'926.15
Impôts non recouvrables	-6'385'617.80	-5'394'140.00
Charges des placements de fortune	-14'693'293.49	-13'050'066.15
Revenu net des placements de fortune des deux fonds	794'291'582.20	352'878'903.87
dont part du fonds de désaffectation	231'170'820.92	106'677'517.62
dont part du fonds de gestion des déchets	563'120'761.28	246'201'386.25

3. Autres informations

3.1. Emplois à temps plein en moyenne annuelle

Le fonds de désaffectation n'emploie pas lui-même de collaborateurs.

3.2. Evénements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements importants intervenus après la date de clôture du bilan qui ont une incidence sur les valeurs comptables des actifs ou passifs présentés ou qui doivent être publiés ici.

4.2 Comptes annuels 2021 fonds de gestion des déchets

4.2.1 Bilan au 31.12.2021

ACTIFS	Réf. annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités		427'752.12	467'889.47
Autres créances à court terme			
• envers opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
• créances d'impôt à la source		9'436'240.00	10'870'161.24
Total autres créances à court terme		9'436'240.00	10'870'161.24
Total actif circulant		9'863'992.12	11'338'050.71
Immobilisations financières	2.2		
• Liquidités		21'192'658.83	17'179'854.31
• Obligations en CHF		1'142'822'778.80	1'159'445'379.95
• Obligations en monnaies étrangères		1'389'544'316.31	1'718'587'485.76
• Actions		2'689'233'995.71	1'936'792'954.09
• Placements immobiliers		1'026'694'059.18	897'198'138.94
• Placements alternatifs		348'723'383.82	290'256'359.26
Total immobilisations financières		6'618'211'192.65	6'019'460'172.31
Total actif immobilisé		6'618'211'192.65	6'019'460'172.31
TOTAL ACTIFS		6'628'075'184.77	6'030'798'223.02

PASSIFS	Réf. annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Autres dettes à court terme	2.3	106'932.95	90'493.55
Comptes de régularisation passifs	2.4	989'704.03	550'895.71
Total capitaux étrangers à court terme		1'096'636.98	641'389.26
Réserve du fonds	2.5		
• Axpo Power AG (CNB)		2'087'265'063.49	1'947'290'731.18
• KKW Gösgen-Däniken AG (CNG)		1'875'231'053.07	1'685'187'498.67
• KKW Leibstadt AG (CNL)		1'759'251'279.14	1'567'613'204.97
• BKW FMB Energie AG (CNM)		905'231'152.09	830'065'398.94
Total réserve du fonds		6'626'978'547.79	6'030'156'833.76
TOTAL PASSIFS		6'628'075'184.77	6'030'798'223.02

4.2.2 Compte de résultat et compte du fonds 2021

COMPTE DE RÉSULTAT	Réf. an-nexe	CNB CHF	CNG CHF	CNL CHF	CNM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Revenu net des placements de fortune	2.6	178'627'410.64	156'756'632.74	146'351'152.51	81'385'565.39	563'120'761.28	246'201'386.25
Organes						-364'242.65	-342'858.22
Secrétariat						-597'554.35	-428'748.25
Office fédéral de l'énergie						-157'500.00	-157'500.00
Charges externes						-505'875.85	-353'496.00
Organe de révision						-26'839.38	-15'195.93
Autres						-301.12	-162.87
Autres charges administratives		-413'078.33	-413'078.34	-413'078.34	-413'078.34	-1'652'313.35	-1'297'961.27
Résultat de l'exercice		178'214'332.31	156'343'554.40	145'938'074.17	80'972'487.05	561'468'447.93	244'903'424.98

COMPTE DU FONDS	Réf. an-nexe	CNB CHF	CNG CHF	CNL CHF	CNM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Réserve du fonds au 1 ^{er} janvier		1'947'290'731.18	1'685'187'498.67	1'567'613'204.97	830'065'398.94	6'030'156'833.76	5'767'913'408.78
Contributions annuelles		-	33'700'000.00	45'700'000.00	18'300'000.00	97'700'000.00	53'100'000.00
Païement coûts de gestion des déchets		-38'240'000.00	-	-	-24'106'733.90	-62'346'733.90	-35'760'000.00
Résultat de l'exercice		178'214'322.31	156'343'554.40	145'938'074.17	80'972'487.05	561'468'447.93	244'903'424.98
Réserve du fonds au 31.12.		2'087'265'063.49	1'875'231'053.07	1'759'251'279.14	905'231'152.09	6'626'978'547.79	6'030'156'833.76

4.2.3 Annexe aux comptes annuels 2021

1. Principes de base

1.1. Généralités

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été créé le 1 avril 2000 en tant que personnalité juridique propre et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des art. 17 et 18 de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG). Les principaux principes d'évaluation qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2. Placements financiers

Tous les titres figurant au bilan des placements financiers (y c. les éventuels dérivés) sont évalués à leur valeur boursière ou au prix observable du marché, déterminé par UBS SA (Global Custodian) ou UBS Fund Management (Switzerland) SA à la fin de l'année. Les valeurs du marché des différents postes de titres, y compris les liquidités attribuées aux différentes stratégies sont réparties sur les différentes catégories de placement définies par la stratégie de placement. Il n'y a pas de réserve de fluctuation.

1.3. TVA

Le fonds de gestion des déchets n'est pas soumis à la TVA et ne peut par conséquent pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les charges présentées dans le compte de résultat sont par conséquent à considérer TVA comprise.

1.4. Renoncement au flux de trésorerie et à l'évaluation de la situation

En vertu de l'OFDG, le fonds de gestion des déchets n'est pas tenu de publier le flux de trésorerie, ni l'évaluation de la situation.

2. Informations relatives aux postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

2.1. Autres créances à court terme envers les exploitants de centrales nucléaires

Il n'y a pas de postes ouverts à la fin de l'exercice. Les centrales soumises à contribution ont versé leurs contributions dans les délais, conformément à la taxation en vigueur.

2.2. Placements financiers

La présentation comptable de différentes stratégies requiert la tenue d'un système de comptabilisation des parts, qui est mise en œuvre par UBS Fund Management (Switzerland) SA sous la forme d'une solution de Managed Accounts. En raison du regroupement de la gestion de la réserve des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2020, cette solution comprend la fortune des deux fonds.

La performance des placements financiers pour la CN de Mühleberg se monte à 9.85% (année précédente: 4.35%) et celle des autres centrales à 9.26% (année précédente: 4.12%).

Instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'année (en CHF)

	Valeur du marché au bilan	Nombre de postes	Valeur de rempl. positive	Valeur de rempl. négative	Volume des contrats
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Total au 31.12.2021	-	-	-	-	-
Total année précédente	-	-	-	-	-

Dans le bilan, ces positions sont incluses à la valeur du marché dans la valeur de la catégorie respective. Les produits dérivés utilisés dans le cadre de placements collectifs ne sont pas inclus dans la liste ci-dessus. Tous les produits dérivés utilisés au cours de l'exercice ont été couverts à tout moment.

Respect de la fourchette stratégique selon organisation des placements

Stratégie du fonds de gestion des déchets pour la CN de Mühleberg

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en juin 2021 par la commission et est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021.

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2021:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2021 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	434'271.67	0.0%	0.0%	0 - 5%
Liquidités	3'068.74			
Titres	159'731'249.62			
Obligations en CHF	159'734'318.36	17.7%	20.0%	14 - 26%
Liquidités	16'061.91			
Titres	93'053'726.30			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	93'069'788.21	10.3%	10.0%	7 - 13%
Liquidités	329'809.44			
Titres	92'269'411.94			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	92'599'221.38	10.2%	10.0%	7 - 13%
Liquidités	441'880.15			
Titres	364'309'876.06			
Actions	364'751'756.21	40.3%	40.0%	30 - 50%
Liquidités	383'362.97			
Titres	69'998'930.70			
Immobilier Suisse	70'382'293.68	7.8%	7.0%	4 - 10%
Liquidités	72'669.79			
Titres	71'611'861.42			
Immobilier étranger	71'684'531.20	7.9%	8.0%	4 - 12%
Liquidités	1'143'507.53			
Titres	50'700'014.46			
Placements alternatifs	51'843'521.99	5.7%	5.0%	0 - 10%
Total immobilisation financières	904'499'702.70	100.0%	100.0%	

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2020:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	394'359.65	0.0%	0.0%	0 - 5%
Liquidités	13'824.11			
Titres	162'701'571.25			
Obligations en CHF	162'715'395.35	19.6%	20.0%	14 - 26%
Liquidités	21'548.49			
Titres	103'090'286.65			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	103'111'835.14	12.4%	15.0%	11 - 19%
Liquidités	312'413.11			
Titres	102'096'203.37			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	102'408'616.48	12.4%	15.0%	11 - 19%
Liquidités	362'166.81			
Titres	291'400'163.45			
Actions	291'762'330.26	35.2%	30.0%	20 - 40%
Liquidités	970'783.86			
Titres	64'497'946.96			
Immobilier Suisse	65'468'730.82	7.9%	7.0%	4 - 10%
Liquidités	35'944.31			
Titres	59'898'965.14			
Immobilier étranger	59'934'909.45	7.2%	8.0%	4 - 12%
Liquidités	228'230.84			
Titres	43'000'683.37			
Placements alternatifs	43'228'914.21	5.2%	5.0%	0 - 10%
Total immobilisation financières	829'025'091.37	100.0%	100.0%	

Stratégie du fonds de gestion des déchets pour les autres centrales

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en juin 2021 par la commission et est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021.

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2021:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2021 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	3'164'620.24	0.1%	0.0%	0 - 5%
Liquidités	18'887.08			
Titres	983'091'529.18			
Obligations en CHF	983'110'416.25	17.2%	20.0%	14 - 26%
Liquidités	104'327.52			
Titres	604'415'243.98			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	604'519'571.50	10.6%	10.0%	7 - 13%
Liquidités	2'143'957.05			
Titres	599'805'934.09			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	601'949'891.14	10.5%	10.0%	7 - 13%
Liquidités	2'819'955.82			
Titres	2'324'924'119.65			
Actions	2'327'744'075.48	40.7%	40.0%	30 - 50%
Liquidités	2'421'879.32			
Titres	442'215'273.94			
Immobilier Suisse	444'637'153.26	7.8%	7.0%	4 - 10%
Liquidités	449'410.50			
Titres	442'867'933.12			
Immobilier étranger	443'317'403.62	7.8%	8.0%	4 - 12%
Liquidités	7'244'989.10			
Titres	298'023'369.37			
Placements alternatifs	305'268'358.47	5.3%	5.0%	0 - 10%
Total immobilisation financières	5'713'711'489.96	100.0%	100.0%	

Vue d'ensemble des placements au 31.12.2020:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	2'489'207.26	0.0%	0.0%	0 - 5%
Liquidités	84'689.37			
Titres	996'743'808.70			
Obligations en CHF	996'828'498.07	19.2%	20.0%	14 - 26%
Liquidités	159'059.60			
Titres	760'958'183.80			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États	761'117'243.40	14.7%	15.0%	11 - 19%
Liquidités	2'302'465.62			
Titres	752'442'811.94			
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises	754'745'277.56	14.5%	15.0%	11 - 19%
Liquidités	2'044'977.41			
Titres	1'645'392'790.64			
Actions	1'647'437'768.06	31.7%	30.0%	20 - 40%
Liquidités	6'094'086.60			
Titres	404'885'258.58			
Immobilier Suisse	410'979'345.18	7.9%	7.0%	4 - 10%
Liquidités	220'779.89			
Titres	367'915'968.26			
Immobilier étranger	368'136'748.15	7.1%	8.0%	4 - 12%
Liquidités	1'445'317.40			
Titres	247'255'675.89			
Placements alternatifs	248'700'993.29	4.8%	5.0%	0 - 10%
Total immobilisation financières	5'190'435'080.95	100.0%	100.0%	

Prêts de titres

Aucun titre n'était prêté dans le domaine des placements directs au jour du bilan (comme les années précédentes; suppression des prêts selon décision du comité de placements).

2.3. Autres engagements à court terme

Les autres engagements à court terme (CHF 106'932.95; année précédente: CHF 90'493.55) comprennent, pour l'essentiel, des factures impayées du secrétariat, de PPCmetrics ainsi que de divers experts en matière de coûts ayant participé à l'étude de coûts.

2.4. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs (CHF 989'704.03; année précédente: CHF 550'895.71) comprennent, pour l'essentiel, les taxes non payées des gérants de fortune et d'UBS Fund Management (Switzerland) SA ainsi que les coûts impayés d'experts externes concernant le contrôle de l'étude de coûts 2021.

2.5. Compte du fonds et réserve du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, la répartition du produit de la fortune pour la période de taxation 2017 – 2021 a été réalisée selon le produit obtenu par l'investisseur Mühleberg ainsi que selon les parts de capital pondérées des autres investisseurs. Les autres charges administratives sont réparties linéairement sur les 4 centrales.

Une fois l'étude de coûts 2016 contrôlée disponible, la commission a fixé nouvellement les contributions, en mars 2021, dans le cadre d'une taxation définitive. BKW Energie AG (BKW) a déposé un recours contre ces contributions auprès du Tribunal administratif fédéral. Les contributions complémentaires découlant de la décision entrée en force ont été entièrement payées avec la 2^{ème} tranche de contributions 2021. BKW continue de payer les contributions selon la décision provisoire.

En raison de l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg, le 20 décembre 2019, un montant de CHF 30'160'000 a été versé à BKW Energie AG, depuis le fonds de gestion des déchets, à titre d'acomptes pour les activités de gestion des déchets en 2021, conformément aux directives relatives aux paiements approuvées par la commission. Sur la base du décompte définitif des coûts de gestion des déchets de 2020, un remboursement de CHF 6'053'266.10 a également dû être versé à BKW au cours de l'exercice sous revue.

Sur la base de la directive de paiement approuvée par la commission, un montant de CHF 38'240'000 a été versé à la CN de Beznau, depuis le fonds de gestion des déchets, à titre d'acompte pour les activités de gestion des déchets au cours de l'année 2021.

La réserve du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2021 et représente les prétentions des propriétaires de centrales soumis à contributions au 31 décembre 2021, selon art. 13 de l'OFDG.

2.6. Répartition du revenu net des placements de fortune

En raison du regroupement de la gestion de la réserve des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2020, les postes détaillés des produits et des charges pour le revenu net des placements de fortune doivent désormais être présentés conjointement pour les deux fonds (voir tableau ci-dessous).

	2021	2020
	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF
Intérêts sur capitaux	1'365'216.94	1'063'226.49
Produits d'obligations	59'995'523.11	61'302'187.99
Produits d'actions	64'983'902.57	64'063'699.06
Produits des placements immobiliers	26'636'071.74	27'516'071.93
Bénéfices réalisés	35'498'019.88	-21'560'840.12
Différences de cours réalisées	-11'717'370.62	-12'867'828.53
Bénéfices non réalisés	632'223'512.07	246'412'453.20
Résultat du capital et des titres	808'984'875.69	365'928'970.02
Frais de gestion de fortune	-8'307'675.69	-7'655'926.15
Impôts non recouvrables	-6'385'617.80	-5'394'140.00
Charges des placements de fortune	-14'693'293.49	-13'050'066.15
Revenu net des placements de fortune des deux fonds	794'291'582.20	352'878'903.87
dont part du fonds de désaffectation	231'170'820.92	106'677'517.62
dont part du fonds de gestion des déchets	563'120'761.28	246'201'386.25

3. Autres informations

3.1. Emplois à temps plein en moyenne annuelle

Le fonds de gestion des déchets n'emploie pas lui-même de collaborateurs.

3.2. Evénements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements importants intervenus après la date de clôture du bilan qui ont une incidence sur les valeurs comptables des actifs ou passifs présentés ou qui doivent être publiés ici.

5 RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

5.1 Rapport de l'organe de révision du fonds de désaffectation au 31.12.2021

Rapport de l'organe de révision à la commission du Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et compte du fonds et l'annexe aux comptes annuels (pages 31 à 41) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la commission

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

Autre information

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de désaffectation présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Johann Sommer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Zimny
Expert-réviseur

Bern, le 23 juin 2022

Rapport de l'organe de révision

à la commission du Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et compte du fonds et l'annexe aux comptes annuels (pages 41 à 50) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la commission

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

Autre information

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de gestion des déchets présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

*PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Téléfon: +41 58 792 75 00, Téléfax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch*

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Johann Sommer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Zimny
Expert-réviseur

Bern, le 23 juin 2022

6 GLOSSAIRE

OFEN	Office fédéral de l'énergie
ADFP	Arrêt définitif du fonctionnement de puissance
Cofi-G	Commission financière pour la gestion des déchets des exploitants d'installations
SCI	Système de contrôle interne
CNM	Centrale nucléaire de Mühleberg, exploitée par BKW Energie AG
CNB	Centrale nucléaire Beznau I et II, exploitée par Axpo Power AG
CNG	Centrale nucléaire de Gösgen, exploitée par Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
CNL	Centrale nucléaire de Leibstadt, exploitée par Kernkraftwerk Leibstadt AG
EC	Étude de coûts
n/a	non applicable
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (RS 172.010.1)
OFDG	Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (RS 732.17)
STENFO	Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires
CA STENFO	Commission administrative
CCA STENFO	Comité de la commission administrative
CP STENFO	Comité de placement
CC STENFO	Comité en charge des coûts
swissnuclear	Association professionnelle des exploitants des centrales nucléaires suisses
D&G	Désaffectation et gestion des déchets
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Case postale 1023, 3000 Berne 14 | Eigerplatz 2, 3007 Berne | 031 380 79 61 | stenfo@awo.ch | www.stenfo.ch